863 Mont 422
Vent B 732

L'ALGÉRIE

DANS L'ANTIQUITÉ

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

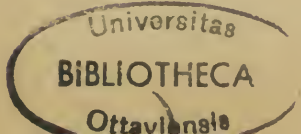

L'ALGÉRIE

MAI 1 1974

DANS L'ANTIQUITÉ

PAR

STÉPHANE GSELL

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LETTRES D'ALGER

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

ALGER

TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN

IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, Place du Gouvernement, 4

1903

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

DT
288
.G84
1903

A

Monsieur A. HÉRON DE VILLEFOSSE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Hommage d'affectueux respect.

AVANT-PROPOS

Nous donnons ici une nouvelle édition d'une notice qui a fait partie de la collection des brochures éditées par le Gouvernement Général de l'Algérie à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.

Cette notice était épuisée depuis deux ans. On nous a engagé de divers côtés à la faire réimprimer : le public jugera si nous avons eu raison de nous laisser convaincre.

Nous avons remanié un assez grand nombre de passages et ajouté des titres et des sous-titres, qui faciliteront, croyons-nous, la lecture de cet exposé, trop succinct pour n'être pas quelque peu aride.

Mai 1903.

L'ALGÉRIE

DANS L'ANTIQUITÉ

CHAPITRE PREMIER

Les premiers habitants de l'Algérie

Civilisation de la pierre. — Les plus anciens souvenirs que les hommes aient laissés en Algérie sont, comme ailleurs, des armes et des outils de pierre. Ces objets appartiennent à l'époque que les géologues appellent quaternaire ou à des temps plus ou moins reculés de l'époque actuelle. On les trouve à peu près partout où on les cherche, soit dans des terrains formés d'alluvions très anciennes, soit dans des grottes, soit à fleur de

terre ou presque à la surface du sol, surtout sur des emplacements d'ateliers et de campements, établis d'ordinaire contre des sources.

A Palikao, non loin de Mascara, des massues très grossières, des racloirs, des pointes ont été recueillis avec les débris d'un foyer et des ossements d'hippopotame, de rhinocéros, d'une grande espèce d'éléphant aujourd'hui éteinte ; ces restes étaient ensevelis sous une colline de sable haute d'une trentaine de mètres, formée par des apports d'eau courante et recouverte elle-même par une couche de grès. Près de Montagnac (dans la province d'Oran), une mare contenait des outils et des armes analogues, avec des échantillons de la même faune.

Les abris sous roche que l'on a fouillés dans le voisinage d'Oran et d'Alger, dans la région de Saïda (province d'Oran), près d'Aïn-M'lila (province de Constantine) ont servi de demeures aux indigènes à une époque plus récente : on y a rencontré des pointes de flèche et de lance, des couteaux, des grattoirs, des perçoirs, ins-

truments qui, en général, se fabriquaient sur place et dont quelques-uns sont d'une technique déjà fort habile, plusieurs haches en pierre polie, des aiguilles en os, finement travaillées, des poteries ornées de dessins géométriques. Ce mobilier était mêlé à des œufs d'autruche, à des os d'antilope, de gazelle, de sanglier, d'âne, de bœuf, de mouton, de chèvre et à des quantités énormes de coquilles marines ou terrestres.

Des stations en plein air, trouvées près de Sétif, d'Aïn-Beïda et d'Aïn-M'lila, dans la province de Constantine, offrent les mêmes armes, les mêmes outils, les mêmes restes de cuisine.

Ces campements, formés sans doute de huttes en branchages, ces abris ont été pour la plupart occupés pendant un temps fort long : les hommes qui les habitèrent ne semblent pas s'être beaucoup déplacés. Ils se couvraient de peaux de bêtes, comme l'indiquent les grattoirs servant au nettoyage du cuir, les poinçons et les aiguilles. Ils portaient des parures, faites de coquilles, de galets forés et de rondelles d'œufs d'autruche ;

ils se tatouaient en rouge. Ils se nourrissaient de leur chasse et il est probable qu'ils avaient des animaux domestiques. Outre leurs poteries, ils devaient posséder des vases en bois. Ils ignoraient les métaux et rien n'indique qu'ils aient cultivé les céréales.

Sépultures indigènes. — C'est à une civilisation moins primitive qu'il faut attribuer les plus anciens tombeaux en pierres brutes ou sommairement équarries, assemblées sans ciment.

Ces sépultures sont très nombreuses en Algérie. Dans leurs légendes, les Berbères les attribuent aux Djouhala ou aux Beni-Sfao, races d'idolâtres éteintes depuis fort longtemps. Isolées ou réunies en vastes nécropoles, elles couronnent d'ordinaire des hauteurs rocheuses ou sont accrochées à leurs flancs.

Beaucoup d'entre elles ont la forme de tertres coniques, amas de pierres établis au-dessus des morts; ces tumulus sont parfois très grands : quelques-uns atteignent cent cinquante mètres de

circonférence. Souvent, une caisse, constituée par cinq fortes dalles, recouvre les ossements. Une ceinture de blocs, plantés en terre, maintient les bords du tertre, et le cône présente fréquemment une série de gradins qui assurent la solidité de l'ensemble.

Ce premier type paraît avoir donné naissance à des tombes d'une construction encore plus simple. Du tumulus, il ne subsiste plus guère que la bordure. Ici, la caisse funéraire, complètement ou en partie dégagée, se dresse au milieu du cercle. Là, les restes humains sont placés sous le sol, au fond d'une fosse, nue ou tapissée de dalles. Un pavage plat ou légèrement bombé entoure la caisse ou recouvre la fosse.

Deux rites funéraires peuvent être constatés dans ceux de ces monuments qui semblent les plus anciens. Tantôt les corps ont été débarrassés de leurs chairs, par une exposition en plein air ou un séjour plus ou moins long dans une sépulture provisoire, et on a enfoui pêle-mêle, dans la tombe définitive, des ossements appartenant à

plusieurs individus. Tantôt les morts, soumis à un décharnement incomplet, qui laissait subsister les attaches des os, ont été ensevelis dans une attitude repliée, les genoux touchant le menton. Auprès d'eux, on a fréquemment déposé des poteries (dont quelques-unes contenaient des aliments), parfois aussi des objets de parure et des armes en métal.

Refuges. — Peut-être les Africains eurent-ils des enceintes fortifiées dès l'époque où ils commencèrent à élever les tombeaux que nous venons de décrire. Un certain nombre de ces refuges ont été retrouvés dans des lieux escarpés, qui dominent des rivières ou des sources. Le mur de défense est formé de gros blocs, à peine taillés. A l'intérieur, il n'y eut pas tout d'abord de maisons en pierres ; on s'abritait sous des cabanes, faites en quelques heures avec des branches.

Vie des indigènes. — Les indigènes ne se retiraient dans ces places que quand un danger les

menaçait ; en temps ordinaire, ils vivaient dans la campagne avec leurs troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres et d'ânes. Ils avaient des demeures mobiles, des huttes montées sur des roues, et se déplaçaient pour chercher des pâturages.

Dans les pays fertiles du littoral, leurs parcours étaient sans doute assez restreints. Beaucoup de tribus devaient occuper déjà des territoires qui leur appartenaient en propre et qu'elles ne quittaient guère, cantons où les vivants pouvaient se réunir dans la citadelle, où les morts reposaient dans des cimetières renfermant des centaines et des milliers de tombes. Dans le Sud, la rareté des herbages obligeait les possesseurs de troupeaux à une existence plus nomade.

Nous ne savons pas quand les Africains connurent et domptèrent le cheval, mais il est certain qu'ils l'employaient vers le quatorzième siècle, pour traîner leurs cabanes roulantes et leurs chars de guerre.

Art. Écriture. — De curieux dessins, gravés avec des pointes en pierre sur des rochers du djebel Amour, des environs de Guelma et de la région de l'oued Itel (dans le nord du Sahara constantinois), attestent qu'ils avaient un art, bien rudimentaire, il est vrai. En quelques traits, ils représentaient, d'une manière naïve, mais quelquefois avec exactitude et avec vigueur, les animaux qu'ils avaient sous les yeux : lions, panthères, chacals, sangliers, autruches, gazelles, bêtes domestiques, dans la région de Guelma ; éléphants, buffles à grandes cornes, girafes, etc., dans le Sud ; ils reproduisaient des scènes de chasse ou de vie pastorale.

A une époque inconnue, ils formèrent un alphabet avec des signes géométriques que l'on trouve déjà sur des poteries de la vallée du Nil, vieilles peut-être de six mille ans ; ils eurent ainsi une écriture particulière, dont les Touareg font encore usage aujourd'hui.

Croyances et pratiques religieuses. — La reli-

gion d'une partie de ces tribus semble avoir consisté tout d'abord dans l'adoration de diverses espèces d'animaux, avec lesquelles elles se croyaient apparentées : taureaux, singes, boucs, béliers. Plus tard, sans doute sous l'influence de l'Égypte, les cultes du soleil et de la lune s'ajoutèrent à ces superstitions primitives. Sur une gravure rupestre du djebel Amour, Ammon, dieu que les indigènes avaient probablement emprunté à Thèbes, apparaît sous les traits d'un bouc, coiffé du disque solaire. On vénérait aussi les sources, les arbres, les montagnes.

Les morts étaient respectés. On leur élevait parfois des tombeaux imposants. L'un des deux rites funéraires que nous avons signalés, celui qui mélangeait leurs os, détruisait en quelque sorte leur individualité. Mais le second rite témoigne peut-être d'intentions et d'idées très différentes : la posture accroupie rappelle celle de l'enfant dans le sein maternel et peut avoir indiqué la foi en une renaissance ; les aliments placés auprès des corps montrent qu'on croyait

à une existence d'outre-tombe. Quand on avait quelque grave résolution à prendre, on allait consulter les ancêtres, on s'endormait sur leurs sépultures et on exécutait les ordres reçus en songe.

Parentés et rapports des indigènes primitifs de l'Algérie avec d'autres peuples. — Cette vieille civilisation ne s'est pas développée spontanément dans une contrée isolée du reste du monde.

L'Afrique du Nord est une véritable île, — l'île de l'Occident, disent les Arabes, — bordée par les flots de l'Atlantique et de la Méditerranée et par un désert qu'on a appelé la mer de sable. Mais le Sahara, qui se dessèche lentement depuis des siècles, était jadis plus facile à traverser. Un isthme, dont la Sicile est un débris, reliait, à l'époque quaternaire, l'Italie à la Tunisie. Dans la Méditerranée, les navigations sont courtes et sans danger durant la plus grande partie de l'année ; le cabotage y est possible presque partout. Entre l'Espagne et le Maroc, le détroit de Gibraltar se

traverse aisément. Aussi les indigènes du Maghreb ont-ils été en relations avec d'autres peuples bien avant la venue des Phéniciens sur leurs côtes.

On a constaté que la langue des Berbères appartient à la même famille que celles de l'Égypte, de la Nubie et de l'Abyssinie. Beaucoup d'entre eux offrent un type ethnique qui est très répandu dans le bassin du Nil, et qui se caractérise surtout par la largeur des épaules et l'étroitesse des hanches. D'autre part, tous ceux qui ont visité des tribus que l'élément arabe n'a pas marquées de son empreinte ont été frappés de la ressemblance d'un grand nombre d'individus avec la plupart des habitants de l'Espagne, de l'Italie, du sud de la France, de la Corse, de la Sardaigne : c'est la même race brune, d'ordinaire petite, énergique et nerveuse. On trouve aussi, en Algérie comme dans le Maroc, beaucoup de blonds d'un type plus ou moins pur ; il n'est pas impossible que leurs ancêtres soient venus de pays plus septentrionaux.

Les instruments en pierre dont les premiers Africains ont fait usage ressemblent, en général,

à ceux qui se fabriquaient dans d'autres contrées, soit dans l'Europe occidentale, soit sur le Nil ; il y a certaines formes particulières à l'Égypte et au Maghreb. Les grottes d'Oran renferment des poteries, des objets en silex et en os qui sont identiques à ceux qu'on a recueillis au sud de l'Espagne, surtout dans les grottes de Gibraltar. Les tombeaux en pierres sèches, dit monuments mégalithiques, se rencontrent aussi bien dans l'ouest de l'Europe que dans le nord de l'Afrique. Le rite funéraire du décharnement et du mélange des ossements exista dans la péninsule ibérique, en Sicile, en Égypte et ailleurs. Il en a été de même de l'attitude repliée donnée aux morts. Dans des tombes égyptiennes, remontant au cinquième ou au quatrième millénaire avant Jésus-Christ, on a découvert récemment des poteries qui rappellent, par leur galbe et par leur décoration, celles que les Kabyles ont continué à fabriquer jusqu'à nos jours. Des gravures rupestres analogues à celles de l'Algérie se voient, non seulement au Maroc, mais sur divers points du Sahara, de la Haute

Égypte et de la Nubie. Enfin, la religion des premiers habitants du Maghreb peut être comparée à celle des anciens Égyptiens : c'est, à l'origine, le même culte des animaux, que domine plus tard le culte solaire.

Nous savons, par diverses inscriptions hiéroglyphiques, que les Pharaons furent en rapports fréquents avec les Libyens. Ceux-ci profitaient des périodes de faiblesse de la royauté pour se jeter sur la vallée du Nil et y faire des razzias ; en d'autres temps, ils y servaient comme mercenaires. Au quatorzième et au treizième siècle, ils faillirent conquérir l'Égypte. Il est évident que cette contrée attirait surtout ses voisins immédiats, qui s'initiaient, dans une certaine mesure, à sa civilisation ; mais l'influence de l'Égypte, passant de tribu en tribu, pénétra jusque dans la Berbérie.

Au cours du second millénaire avant l'ère chrétienne, divers états maritimes parvinrent dans la Méditerranée à une grande puissance. Sur les côtes de la mer Égée étaient établis les Achéens, les Dardaniens, les Lyciens, les Tyrrhéniens. Entre

cette mer et l'Afrique, les Crétois furent, pendant un temps, sous le règne à demi-légendaire de Minos, les maîtres de la Méditerranée orientale. Ces peuples de la mer, comme les appelaient les Pharaons, entretinrent des relations avec les Libyens ; ils fondèrent peut-être quelques comptoirs sur leurs côtes ; vers 1350-1300, ils s'allièrent à eux pour envahir l'Égypte. Ils contribuèrent sans doute au développement de la civilisation dans le Maghreb.

Ce fut soit aux peuples de la Méditerranée, soit aux Égyptiens que les indigènes de l'Afrique du Nord durent les céréales, et probablement aussi la connaissance des objets en métal : ils les reçurent d'abord tout fabriqués, puis les fabriquèrent eux-mêmes. Sur le littoral, les progrès de la métallurgie firent tomber en décadence, puis en oubli l'industrie de la pierre. Mais celle-ci se maintint à l'intérieur des terres ; dans la partie septentrionale du Sahara, on continua à tailler, pendant fort longtemps, des armes et des outils en silex, d'une rare perfection.

CHAPITRE II

Les Phéniciens et la civilisation punique en Algérie

Premiers établissements phéniciens en Afrique. — On ignore à quelle époque furent fondés les premiers établissements phéniciens sur les côtes de l'Algérie : ils paraissent antérieurs à la fin du douzième siècle.

Il est possible qu'ils aient été d'abord des escales, des refuges, des points d'eau sur la route du retour de l'Espagne, où les Phéniciens allaient chercher l'argent des riches mines du pays des Tartessiens : pour revenir en Syrie, leurs navires suivaient, le long du littoral africain, un courant qui les portait jusqu'à la hauteur de la Sicile. Puis les stations devinrent des comptoirs, dans

lesquels on commerça par voie d'échange. Les négociants de Sidon et de Tyr rencontraient alors une très vive concurrence sur les marchés de la mer Égée, d'où ils furent bientôt chassés : ils avaient tout intérêt à accroître leur trafic dans le Maghreb. De cette région, ils devaient emporter des laines, des peaux, de l'ivoire, des plumes d'autruche, peut-être du bétail, très probablement des esclaves. Ils laissaient sans doute aux indigènes des étoffes, des verroteries, des poteries, des armes et du vin.

Ces escales, ces factoreries étaient placées dans des lieux protégés à la fois contre les tempêtes et les attaques des hommes. Les Phéniciens aimaient à occuper, à proximité du littoral, des îlots où ils pouvaient s'isoler. A défaut d'îles, ils choisissaient un promontoire ou un plateau facile à défendre, qui, par la saillie qu'il faisait dans la mer, formait un abri contre les vents du large. Ils se fixaient volontiers dans le voisinage d'une embouchure de rivière, dont la vallée servait de voie aux produits qu'on leur apportait.

Avec le temps, les comptoirs s'agrandirent et devinrent des villes, entourées peut-être d'une banlieue plus ou moins étendue. Mais il n'est pas vraisemblable que les Phéniciens aient eu des colonies à l'intérieur des terres, et c'est à tort qu'on leur a attribué la fondation d'Auzia, aujourd'hui Aumale.

Domination de Carthage dans la Méditerranée occidentale. — A partir du huitième siècle, les établissements qu'ils avaient semés dans le bassin occidental de la Méditerranée furent les uns menacés, les autres détruits par les progrès rapides de la colonisation grecque. Carthage, élevée au seuil de ce bassin par une partie de l'aristocratie tyrienne et par une princesse de sang royal, assuma la défense de ceux que sa métropole n'était plus capable de soutenir. Elle marqua presque partout des limites à l'expansion des Grecs ; elle les écarta à jamais du Maghreb.

En échange de sa protection, elle imposa aux Phéniciens d'Occident sa suzeraineté. A côté des

anciennes colonies, elle en fonda de nouvelles. Elle régna ainsi sur un grand nombre de villes de la côte africaine, qui ont gardé leur nom sémitique jusqu'à leur destruction : Hippo (près de Bône), Rusicade (Philippeville), Rusuccuru (probablement Taksebt), Rusguniæ (Matifou), Cartennæ (Ténès), etc.

En Algérie, sa domination réelle ne paraît guère avoir dépassé le littoral. Il est possible, néanmoins, que les Carthaginois aient occupé pendant quelque temps la partie nord-est de la province de Constantine, jusque vers le cap Bougaroun et la région de Mila ; mais ce territoire leur fut disputé, et sans doute arraché par les indigènes. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'à la fin du troisième siècle, Madaure, au sud de Souk-Ahras, appartenait à un souverain numide, Syphax. Carthage ne conquit Theveste (Tébessa) que vers l'année 250 avant notre ère et elle ne posséda cette ville que cinquante ans à peine.

Rapports de Carthage avec les indigènes. — Mais

elle s'efforça de tenir les princes africains sous sa dépendance, profitant avec habileté de leurs querelles et ne ménageant pas les subsides. Masinissa, le plus illustre des rois Numides, fut élevé à Carthage. Des mariages formèrent des liens étroits entre ces chefs et les principaux membres de l'aristocratie punique. Hamilcar Barca promit sa fille à Naravase, qui avait porté secours à Carthage, menacée par des soldats en révolte. Un des prédécesseurs de Masinissa, Œsalcès, épousa une nièce d'Hannibal. La fameuse Sophonisbe, fille d'un Asdrubal, fut fiancée à Masinissa ; elle devint la femme du roi Syphax et, plus tard, de ce même Masinissa, qui la sacrifia, comme on le sait, aux défiances des Romains. Une fille de Masinissa se maria avec un noble carthaginois.

Carthage recrutait parmi les Numides et les Maures une grande partie de ses mercenaires. Ces indigènes sont déjà mentionnés dans ses armées à la fin du cinquième siècle. Les Numides, vêtus sommairement, armés seulement d'un bouclier rond et de deux courtes lances, montés sur

de petits chevaux, sans selle ni bride, ne payaient pas de mine et leurs adversaires se moquèrent d'eux tout d'abord. Ils aidèrent cependant Hannibal à remporter ses grandes victoires d'Italie. C'étaient des cavaliers admirables, aussi insensibles à la fatigue que leurs bêtes, rompus à la guerre d'embuscades, prompts à fuir, mais non moins prompts à revenir à la charge, en enveloppant l'ennemi déconcerté.

Outre ces volontaires que Carthage enrôlait dans les pays africains, les princes alliés lui amenaient, en cas de guerre, des contingents nombreux.

Diffusion de la civilisation punique chez les indigènes. — Par les villes de la côte, qui jetaient dans l'intérieur du pays une foule de produits phéniciens, par l'exemple et par la volonté des souverains, par les mercenaires qui servaient de longues années dans les troupes de la république et qui retournaient ensuite auprès des leurs, l'influence et la civilisation de Carthage s'étendi-

rent sur des régions dont elle ne fit jamais la conquête matérielle.

La langue officielle de Masinissa et des rois qui lui succédèrent fut le punique, et non le berbère. Ce fut en punique qu'ils firent rédiger, jusque vers le milieu du premier siècle avant notre ère, les légendes de leurs monnaies. Après la ruine de Carthage, ils héritèrent des bibliothèques qu'avait épargnées l'incendie allumé par les soldats romains. La connaissance du punique se répandit chez leurs sujets, surtout dans les territoires voisins de la province carthaginoise. Autour de Guelma et à Guelma même, à Constantine, à Mila, on a trouvé des épitaphes et des ex-voto phéniciens, postérieurs à la chute de la rivale de Rome. Au temps de saint Augustin, on parlait encore la langue punique aux environs de Bône et de Guelma. Ce n'était pas à cette époque, on doit le remarquer, un idiome que les savants étudiaient et dont ils aimaient à faire parade : au contraire, les puristes qui enseignaient la rhétorique classique affectaient de l'ignorer. Il était

en usage chez les gens de la campagne, dont beaucoup ne comprenaient pas le latin : il fallait des interprètes puniques pour parlementer avec des paysans révoltés.

Les princes numides donnèrent parfois des noms carthaginois à leurs enfants : un fils et un petit-fils de Masinissa s'appelèrent Mastanabal et Adherbal. Le peuple fit de même pendant des siècles. Des noms puniques, Namphamo, Asdrubal, Barigbal, Bomilcar, etc., se lisent sur des inscriptions latines gravées au pied de l'Aurès, dans les plaines de Sétif et dans les montagnes d'Aumale, c'est-à-dire dans des pays qui n'ont jamais été soumis à Carthage.

Les cités indigènes qui obtinrent de leurs souverains une certaine autonomie reçurent une constitution calquée sur celle des colonies du littoral : ainsi, Calama (Guelma) et Cirta eurent comme elles des magistrats appelés suffètes. Quand elles obtinrent le droit de battre monnaie, elles inscrivirent sur leurs pièces des légendes en langue phénicienne. Quelques-unes prirent même

des noms puniques : entre autres, *Cirta*, « la ville », aujourd'hui Constantine ; *Macomades*, « la ville neuve », près d'Aïn-Beïda.

Pour l'agriculture, les Africains furent les élèves des Phéniciens ; à leur exemple, ils se mirent à fabriquer du vin et de l'huile. Ils apprirent aussi d'eux à exploiter des mines : avant la conquête romaine, on tirait déjà du cuivre de l'Algérie (peut-être de la région de Ténès). Ils leur empruntèrent une partie de leurs usages. Ils taillèrent comme eux des tombeaux dans le roc. Comme eux, ils surmontèrent leurs sépultures de cippes en forme de caissons arrondis ou de stèles pointues ; comme eux, ils construisirent des mausolées à faîte pyramidal.

Sous l'influence de Carthage, ils modifièrent leur religion. Le dieu Ammon avait été adopté par les Phéniciens, qui en avaient fait un dieu sémitique, un Baal, Baal Hammon. Ils l'avaient adoré selon leurs rites ; pour le représenter, ils avaient substitué des symboles à l'image du bélier ou du bouc. Ces formes nouvelles d'un vieux culte s'im-

posèrent aux Africains eux-mêmes. A Cirta, à Guelma, à Mila, ils dressèrent des stèles puniques en l'honneur de Baal Hammon. Ils adorèrent aussi l'Astarté phénicienne, la déesse Céleste. Sous l'Empire romain, un dieu dont le nom même était resté carthaginois, Baliddir, « le Maître puissant », recevait des hommages à Sigus (au sud de Constantine) et dans le voisinage de Guelma. D'autres divinités sémitiques se cachaient mal derrière des noms latins.

Influences grecques. — La civilisation hellénique s'était introduite dans la ville de Carthage dès le septième siècle ; pendant les siècles suivants, elle l'avait envahie à un tel point qu'à la veille de sa disparition la Tyr de l'Occident était à moitié grecque.

Ce fut d'abord par cette porte qu'elle entra dans les pays indigènes ; plus tard, elle y pénétra directement. Aussi constate-t-on, dans certains monuments de l'Algérie, antérieurs aux Romains, un mélange d'éléments grecs et carthaginois. Deux grands tombeaux élevés par des rois ou des prin-

ces numides, le Médracen, près de Batna, et le mausolée du Khroub, près de Constantine, offrent cette architecture mixte : des chapiteaux doriques s'y allient à des corniches égypto-phéniciennes. Le culte de Déméter et de Perséphoné, apporté de Sicile à Carthage en l'année 395 avant notre ère, se répandit à travers l'Afrique du Nord. Il en fut de même des cultes de Dionysos et d'Hadès. A l'époque romaine, on adorait ces divinités sous les noms de *Cereres*, de *Liber Pater* et de *Pluto*.

CHAPITRE III

Les grands royaumes indigènes

Formation de grands royaumes indigènes. — L'Algérie n'a pas de vrais fleuves qui ouvrent de grandes voies de pénétration. Dans sa partie occidentale, deux longues rangées de montagnes la partagent en des bandes de végétation et d'aspect divers. Le Tell est une suite incohérente de plaines, de vallées et de massifs, formant autant de compartiments distincts. Cette contrée semble donc avoir été destinée par la nature au morcellement politique.

Cependant, de nombreux passages s'ouvrent à travers ses montagnes et facilitent les communications. Tous les ans, les nomades des steppes et du Sahara amènent leurs troupeaux dans les

pâturages du Tell ; ils viennent y échanger des laines et des dattes contre des céréales.

Des rapports suivis s'établirent de bonne heure entre les indigènes des diverses régions du Maghreb. De vastes royaumes s'y fondèrent. Syphax put lever une armée de soixante mille hommes pour combattre Scipion l'Africain ; Juba Ier rassembla contre César trente mille fantassins et vingt mille cavaliers. Au second siècle avant Jésus-Christ, Masinissa, Micipsa et Jugurtha régnèrent depuis le Maroc jusqu'à la Tripolitaine.

Ces princes exerçaient, ou du moins prétendaient exercer une autorité absolue ; après leur mort, peut-être aussi de leur vivant, on leur rendait les honneurs divins. Ils gouvernaient les tribus par des vassaux héréditaires, qui prenaient, eux aussi, le titre de roi ; ils envoyaient des préfets dans les cités.

Progrès de la civilisation dans ces royaumes. — Tous leurs sujets n'étaient pas des barbares. Lors de la destruction de Carthage, et probablement

même auparavant, les colonies phéniciennes du littoral avaient dû se soumettre à la domination des souverains maures et numides. A l'intérieur du pays, beaucoup d'anciens refuges avaient été remplacés par des villes. Dans plusieurs d'entre elles, s'élevaient des édifices puniques ou gréco-puniques, palais, temples, mausolées ; des marchands, des artisans grecs et italiens vivaient à Cirta. Ces villes étaient nombreuses surtout dans le nord de la province de Constantine, mais on en rencontrait aussi quelques-unes loin des côtes : vers l'année 250, Theveste (Tébessa) avait déjà dans ses murs et sur son territoire une population assez forte pour pouvoir livrer trois mille ôtages à un général carthaginois.

Dans le Tell, l'agriculture se développa sous la tyrannie bienfaisante de Masinissa ; plus d'une fois, les rois de Numidie envoyèrent des quantités considérables de blé et d'orge aux armées romaines qui faisaient la guerre en Orient, en Sardaigne et n Espagne. L'Afrique était, dès cette époque, la terre fertile en céréales et propre à l'élevage

dont parle Salluste. Cette prospérité agricole s'étendait jusqu'à la frontière occidentale de notre Algérie. Le pays des Masæsyles, qui comprenait le Tell des provinces d'Oran et d'Alger, les plaines de Bordj-bou-Aréridj et de Sétif, était même plus riche en hommes et en produits du sol que celui des Massyles, qui répondait au reste de la province de Constantine. On vantait la fécondité des femmes indigènes et on prétendait que l'Afrique était la contrée où il naissait le plus de jumeaux.

Rome et les rois indigènes. — Quand Scipion Émilien eut brûlé Carthage, en 146, la République romaine s'annexa le territoire que cette ville possédait avant la dernière guerre punique : ce n'était que la partie nord-est de la Tunisie. Elle se soucia d'ailleurs assez peu de sa nouvelle province et ne chercha pas à la transformer en un pays latin. Elle confia la surveillance de ses frontières aux souverains indigènes, auxquels elle laissa le reste de l'Afrique du Nord. Ces princes devinrent

ses vassaux. Masinissa disait humblement qu'il regardait les Romains comme les véritables propriétaires de son royaume et qu'il n'en avait que l'usufruit. Il envoyait au delà des mers des éléphants et des cavaliers pour combattre leurs ennemis ; en récompense, il recevait du Sénat quelques hochets : couronne d'or, bâton d'ivoire, chaise curule, toges et tuniques richement brodées. Quand il apprit la conquête de la Macédoine, il demanda la permission de venir à Rome pour offrir au Capitole un sacrifice d'actions de grâces à Jupiter très bon et très grand : on lui répondit assez sèchement qu'il pouvait remercier les dieux chez lui.

Jugurtha. — Tous ses successeurs ne se montrèrent pas aussi obséquieux. Jugurtha prétendit agir à sa guise en Numidie. Il fit tuer ses deux cousins, Hiempsal et Adherbal, et s'empara de leur territoire ; il mit même à mort des marchands italiens qui avaient soutenu Adherbal. Il acheta les commissaires qui vinrent de la part du Sénat

pour lui demander raison de ses crimes. Appelé à Rome, il corrompit les magistrats et il osa faire assassiner, dans les murs mêmes de cette ville, un prince indigène dont il craignait la rivalité. On envoya enfin une armée contre lui : il la vainquit et la fit passer sous le joug.

Il fallut quatre années de campagnes pénibles pour venger cet affront : encore Jugurtha ne tomba-t-il entre les mains de Sylla que par une trahison. Rome ne tira pas profit de sa victoire. Elle se contenta de partager le royaume de Jugurtha entre d'autres souverains. Elle redoutait les embarras et les charges que pouvaient lui causer de nouvelles conquêtes.

Juba Ier. — Durant la longue agonie de la République, les rois indigènes prirent part aux guerres civiles et se mirent du côté de Marius ou de Sylla, de César ou de Pompée, d'Octave ou d'Antoine. Juba Ier, le plus puissant d'entre eux, accorda aux généraux du parti pompéien son appui, ou plutôt son orgueilleuse protection ; mais

il se fit promettre que la province romaine lui serait abandonnée après la défaite de César. Le dictateur débarqua en Afrique, et la victoire qu'il remporta à Thapsus mit fin à ce rêve et à la domination de Juba.

En même temps, un chef d'aventuriers, l'Italien Sittius et un roi des Maures, Bocchus, s'étaient jetés sur la Numidie. César récompensa leur utile diversion en donnant la région de Sétif à Bocchus, et Cirta, avec un territoire assez vaste, aux bandes de Sittius. Le pays compris entre Cirta et l'ancienne province devint une province nouvelle, dont firent partie Hippo Regius (près de Bône) et Calama (Guelma).

Quelques années après, Bocchus mourut sans héritier. Son royaume, qui s'étendait depuis l'Atlantique jusqu'au delà de Djidjelli, fut annexé par Octave. Des colonies de vétérans furent établies sur plusieurs points du littoral et dans les vallées de l'oued Sahel et du Chélif. Rome semblait en avoir fini avec ces princes vassaux, qui, quand l'occasion était favorable, essayaient de parler en maîtres.

Juba II et Ptolémée.— Il n'en fut rien cependant. Octave rendit d'abord à Juba II, fils de Juba Ier, une partie des possessions de son père ; puis, en l'an 25 avant Jésus-Christ, il lui confia l'ancien royaume de Bocchus.

Juba, du moins, ne donna prise à aucun reproche pendant le demi-siècle que dura son règne. Emmené en Italie à l'âge de cinq ans, après la bataille de Thapsus, il avait figuré au triomphe de César ; son enfance et sa jeunesse s'étaient écoulées auprès d'Octave, qui l'avait fait élever dans le respect de Rome. Il prit le nom de son protecteur, C. Julius. En l'honneur de l'empereur, il appela sa capitale Cæsarea. Il y dédia un temple à la divinité d'Auguste.

Les lettres le consolèrent de sa dépendance étroite et de la turbulence d'une partie de ses sujets. Plutarque disait de lui, peut-être avec une pointe d'ironie, que, parmi les rois, nul ne l'avait surpassé comme historien. Il fut aussi géographe, naturaliste, grammairien, critique d'art et même poète. Il fit des livres sur l'histoire de Rome,

depuis sa fondation jusqu'à la mort d'Auguste, sur les institutions romaines, sur l'Arabie, sur les Assyriens, sur la Libye, sur la peinture, sur le théâtre, sur les plantes médicinales ; cet Africain s'avisa même de composer un traité sur les causes de la corruption du langage grec.

La civilisation hellénique, qui, depuis longtemps déjà, s'était emparée de Rome, régna avec Juba à Cæsarea. Ce fut en grec qu'il écrivit ses doctes compilations, ce furent des traditions et des coutumes grecques qu'avec assez peu de critique, il prétendit retrouver dans l'histoire primitive de Rome et de l'Afrique septentrionale. Athènes l'en récompensa en lui élevant une statue. Il fit venir des pays grecs des savants, des artistes et même des acteurs. Il construisit dans Cæsarea de somptueux édifices, qu'il orna de statues copiées sur les chefs-d'œuvre de l'art hellénique.

Son fils Ptolémée n'hérita pas de ses goûts studieux ; il abandonna le gouvernement à des favoris et mena une vie de débauches. L'empereur Caligula l'ayant invité à venir le voir à Rome,

Ptolémée s'y rendit avec empressement, mais, par son faste, il s'attira la jalousie de l'empereur. Un jour qu'il parut avec lui au théâtre, son superbe manteau de pourpre excita les murmures d'admiration du peuple. Caligula, furieux, le fit jeter en prison, l'affama, ne lui laissa à boire que l'eau des gouttières et finit par le mettre à mort.

Il y eut peut-être dans ce crime autre chose que l'acte d'un fou. La Maurétanie semblait mûre pour une annexion définitive, que les lieutenances de Juba et de Ptolémée avaient préparée. Elle fut partagée en deux provinces, dont l'une, la Tingitane, répondait à la partie septentrionale du Maroc actuel et dont l'autre, la Césarienne, embrassait le nord des départements d'Alger et d'Oran et le nord-ouest du département de Constantine.

Désormais, Rome put, avec une entière vérité, appeler la Méditerranée sa mer : elle en possédait toutes les côtes.

CHAPITRE IV

Le gouvernement romain en Algérie

Les frontières romaines en Algérie. — On voit après combien d'hésitations les Romains s'établirent dans la contrée que nous nommons aujourd'hui l'Algérie. Quand ils franchirent la dernière étape de cette longue conquête, en l'an 40 après Jésus-Christ, il y avait déjà près de deux siècles que Scipion Émilien était descendu sur le littoral africain pour détruire Carthage.

L'occupation fut d'abord assez restreinte. Sous Auguste, le principal camp de l'armée permanente avait été placé à Tébessa, de manière à couvrir à la fois le territoire de Cirta et la province dite proconsulaire, c'est-à-dire la Tunisie. Une légion, la *III Augusta*, y séjournait. A l'ouest

de ce point, la frontière militaire ne dépassa pas, pendant tout le premier siècle, la lisière septentrionale de l'Aurès. Puis elle se dirigeait vers le nord-ouest, par les plaines de Sétif et de la Medjana, pour atteindre peut-être Aumale.. De là, elle courait vers l'occident, par Berrouaghia et la vallée du Chélif ; elle coupait la Mina vers Relizane, l'Habra à Perrégaux, le Sig à Saint-Denis ; à l'extrémité du département d'Oran, elle se rapprochait encore plus de la Méditerranée, dans laquelle elle tombait vers l'embouchure de la Moulouïa. Le Rif marocain restait en effet à peu près indépendant, et c'était par mer que l'on se rendait à Tanger. Cette ligne de défense n'enfermait même pas tout le Tell.

Plus tard, les Romains l'avancèrent, mais par nécessité et comme à regret.

En dehors des provinces, vivaient, dans les massifs montagneux et dans les steppes, des indigènes encore barbares, qui épiaient les occasions de se jeter sur les cultures et sur les villes pour les piller. Il fallut les combattre, venger leurs

razzias par d'autres razzias, soumettre une partie de leurs tribus, fermer les passages qui ouvraient l'accès du Tell. Peu après l'année 100, les postes militaires furent portés au sud de l'Aurès, que l'on entoura d'un cercle de forts et qui ne fut cependant complètement pacifié qu'au bout de cinquante ans environ. La légion vint s'établir à Lambèse, au nord-ouest de ce massif et à l'extrémité du long défilé qui mène du Sahara à la région de Batna.

Au début du troisième siècle, la frontière de l'Empire en Algérie paraît avoir été ainsi constituée : elle longeait la lisière méridionale de l'Aurès, puis la rive droite de l'oued Djedi (au sud et au sud-ouest de Biskra) ; elle se repliait ensuite vers le nord-ouest, traversait les monts du Zab, coupait l'oued Chaïr à El Gara, passait sans doute vers Bou-Saada, protégeait le Hodna du côté de l'occident, atteignait quelque point situé à peu de distance au sud d'Aumale, et, dès lors, couvrait le Tell algérois et oranais, en passant par Boghar, Tiaret, Frenda, Tagremaret,

Timziouine, Chanzy, Lamoricière, Tlemcen et Lalla-Marnia.

Un fossé marquait la limite, au moins dans certaines régions ; par derrière, il y avait un remblai de terre, obstacle aux bandes de malfaiteurs et aux contrebandiers. Une voie reliait les postes, les forts, les camps permanents échelonnés sur cette ligne.

Au delà, les Romains occupèrent quelques points stratégiques. Ainsi, ils établirent une série de postes au sud de Hodna, dans la vallée de l'oued Chaïr et dans le couloir formé par le djebel Bou-Kaïl et les montagnes qui bordent la rive gauche de l'oued Djedi ; ils s'avancèrent de ce côté jusqu'à une trentaine de kilomètres de Laghouat. Ils élevèrent peut-être un fort à Djelfa et un fortin près de Sfissifa, au sud du chott Chergui, sur une piste qui reliait le Tell au djebel Amour. Mais les territoires qui faisaient véritablement partie de l'Empire n'empiétèrent sur le Sahara qu'au sud et au sud-ouest de l'Aurès ; les steppes des départements d'Alger et d'Oran restèrent en dehors de la province de Maurétanie Césarienne.

L'armée d'occupation. — Les troupes qui eurent à défendre l'Algérie, et aussi la Tunisie, ne furent pas très nombreuses. Elles comprenaient une légion, de 5,500 soldats, et des corps auxiliaires d'infanterie et de cavalerie, formant un total d'environ 13,000 hommes. En cas de besoin, on ordonnait aux chefs des tribus de fournir des contingents, nous dirions aujourd'hui des goums. Ce n'était que par exception qu'on demandait des détachements aux armées d'Europe ou d'Asie.

La plupart des soldats qui servirent d'abord dans la légion et dans les autres troupes régulières étaient nés au delà de la Méditerranée : ainsi, il y avait, sous les premiers empereurs, beaucoup de Gaulois dans la *III Augusta*. Mais, dès cette époque, on commença à lever des légionnaires en Afrique et, à partir du second tiers du deuxième siècle, ce fut exclusivement dans ce pays qu'on les recruta. Les uns venaient des territoires des cités romaines, les autres, dont le nombre augmenta d'année en année, étaient des fils de soldats de la légion. Les corps auxiliaires

paraissent avoir été recrutés pendant plus longtemps à l'étranger ; il n'est pas impossible cependant qu'au troisième siècle ils aient été formés, en partie du moins, d'éléments indigènes. Ainsi, la défense de l'Afrique fut confiée surtout à des Africains.

Ces soldats, qui étaient pour la plupart des volontaires, restaient vingt-cinq ans sous les drapeaux : le service militaire était donc pour eux un véritable métier. Leur existence n'était pas trop dure. On toléra qu'ils eussent des compagnes, et, vers l'an 200, l'empereur Septime Sévère les autorisa à vivre d'une manière permanente avec elles, en dehors des camps, qui ne furent plus guère que des places d'exercice, des arsenaux et des magasins. Ils touchaient une solde assez élevée. A leur retraite, ils recevaient les sommes qu'ils avaient versées dans les caisses d'épargne militaires et une pension qui leur assurait une condition honorable.

Beaucoup de vétérans s'établissaient dans le voisinage des lieux où ils avaient tenu garnison.

Les empereurs leur donnaient des terres et même du bétail; ils les exemptaient des impôts, mais à condition que leurs fils s'enrôleraient à leur tour. Ceux-ci furent d'abord envoyés dans les corps de troupes, puis ils obtinrent de rester sur le champ paternel. Il se forma ainsi aux confins des provinces une classe de soldats-colons, qui eurent pour mission de barrer le passage aux envahisseurs. La zone frontière fut partagée en un certain nombre de districts, à la tête desquels on plaça des commandants, appelés *præpositi limitum*.

Par delà cette zone, l'empereur étendait sa suzeraineté sur les tribus indigènes; il donnait à leurs chefs le manteau d'investiture et quelquefois des subsides, et leur imposait l'obligation de couvrir les limites dont ils étaient voisins.

Ce système de défense n'était sans doute pas mauvais, puisque la frontière constituée au commencement du troisième siècle put être maintenue jusqu'à la chute de la domination romaine, et même pendant une partie de la période vandale.

Petit nombre des immigrants romains. — Il ne semble pas qu'un grand nombre d'étrangers se soient fixés en Algérie, au temps où cette contrée était au pouvoir des Romains. L'Italie se dépeuplait de plus en plus : elle ne pouvait pas fournir un fort contingent d'émigrants.

Les soldats de Sittius, qui reçurent de César le territoire de Cirta, étaient, il est vrai, des Italiens et des Espagnols. Un peu plus tard, Auguste établit six colonies sur la côte de la Maurétanie, à Cartennæ (Ténès), à Gunugu (Gouraya), à Rusguniæ (Matifou), à Rusazu (Azeffoun), à Saldæ (Bougie), à Igilgili (Djidjelli), et deux autres dans l'intérieur du pays, à Zucchabar (Miliana) et à Tubusuctu (Tiklat, au sud-ouest de Bougie) : il y envoya des vétérans qui, pour la plupart, devaient être originaires de la péninsule italique. Sous Claude, sous Vespasien ou un de ses fils, enfin sous Nerva, d'autres colonies d'anciens soldats furent fondées à Oppidum Novum (Duperré, sur le Chélif), à Madauros (au sud de Souk-Ahras), à Sitifis (Sétif).

Mais ce fut tout, ou à peu près tout, pour le nord de l'Algérie. Sauf Oppidum Novum, « la ville neuve », ces colonies portaient des noms phéniciens ou berbères, et nous savons d'une manière certaine, pour plusieurs d'entre elles, que ce ne furent pas des villes nouvelles : on se contenta d'envoyer des citoyens romains dans des centres puniques et indigènes. L'Etat ne créa pas de véritables villages de colonisation : d'ailleurs, au point de vue politique, les villages n'existaient pas pour Rome ; elle ne connaissait officiellement que des cités, avec un territoire et un chef-lieu.

Nous avons dit que, dès le second siècle, la légion se recruta en Afrique même. Les étrangers qui vinrent spontanément dans cette contrée, pour y chercher fortune, furent-ils très nombreux ? Rien ne le prouve. Il est impossible de retrouver dans les noms des hommes et des lieux, dans les mœurs, dans les cultes, les traces profondes qu'aurait dû laisser une population considérable, émigrée des autres provinces de l'Empire.

Autonomie des communes. — Il y avait fort peu de fonctionnaires. Jamais, en effet, les Romains n'eurent la manie d'administrer ceux qu'ils jugeaient capables de s'administrer eux-mêmes.

Les communes de citoyens élisaient annuellement leurs magistrats, qui géraient la fortune publique, veillaient à l'entretien des voies, des aqueducs et des édifices, recueillaient les impôts et les taxes, maintenaient l'ordre, rendaient la justice; un conseil municipal, ou conseil des décurions, les assistait et les contrôlait. Pour devenir décurion, il fallait posséder un minimum de fortune, fixé par la loi. Les dignités étaient onéreuses : les élus avaient à verser dans la caisse publique une somme honoraire, sorte de don de bienvenue; ils exerçaient gratuitement leurs fonctions et étaient responsables de leur gestion financière. Aussi le gouvernement des cités appartenait-il à une aristocratie assez peu nombreuse.

Les territoires de ces communes étaient souvent très vastes. Celui d'Hippone s'étendait jusqu'à

trente-deux kilomètres de la ville à l'ouest et à plus de cinquante kilomètres à l'est. Le pays donné à Sittius comprenait, sous le Haut-Empire, les quatre colonies de Cirta, de Rusicade (Philippeville), de Chullu (Collo), de Mileum (Mila), et un grand nombre de districts, avec des villes : c'était presque un État.

Les anciennes cités berbères ou phéniciennes avaient aussi des magistrats et des corps de notables.

Administration des tribus indigènes et des grands domaines. — Les tribus indigènes étaient commandées et administrées par des chefs nommés par le gouvernement impérial, mais héréditaires en fait, qui consultaient des assemblées d'anciens ; on appelait d'ordinaire ces chefs préfets ou princes, et ils se donnaient parfois le titre de roi.

Des personnages de l'aristocratie sénatoriale, et surtout l'empereur, possédaient d'immenses propriétés, indépendantes des communes : véritables domaines seigneuriaux qui avaient leur vie pro-

pre. Un intendant y représentait le maître. Il faisait la police ; il présidait aux travaux d'aménagement, d'embellissement ou de défense ; il servait d'arbitre entre les fermiers, qui payaient un loyer au propriétaire, et les cultivateurs libres, sous-locataires, qui versaient une part déterminée de leurs récoltes aux fermiers. Ces cultivateurs se choisissaient des chefs, chargés de la défense de leurs intérêts.

Intervention du pouvoir central. — Le gouverneur n'intervenait régulièrement dans les affaires des cités romaines que pour juger les procès civils les plus importants et les causes criminelles et pour vérifier la comptabilité. Ses droits de contrôle sur les autres communes étaient sans doute plus étendus. Des préfets militaires surveillaient les tribus et leur transmettaient les ordres supérieurs. Des agents de l'empereur réglaient les questions de délimitation et revisaient le cadastre, avec le concours des autorités locales. Les impôts étaient pour la plupart affermés ou levés par les

soins des communes : quelques fonctionnaires s'occupaient d'assurer leur rentrée, et ordonnançaient les dépenses d'empire. D'autres recrutaient des soldats, mais cette charge des provinciaux était beaucoup allégée par les engagements volontaires.

CHAPITRE V

Prospérité de l'Algérie sous la domination romaine

Fondation de villes romaines. — Nous croyons avoir assez montré que l'Algérie n'attendit pas la conquête romaine pour s'ouvrir à la civilisation. Mais il est certain que cette conquête eut pour elle des effets bienfaisants.

La population sédentaire s'accrut beaucoup dans la zone militaire située au sud du territoire de Cirta. Auprès des camps permanents, les commerçants et les familles des soldats se fixèrent d'abord dans des baraquements, que remplacèrent ensuite des habitations plus durables. Aux alentours, des vétérans achetèrent ou reçurent des terres qu'ils cultivèrent. Leur exemple attacha au

sol les indigènes du pays, qui, jusqu'alors, avaient été pour la plupart nomades.

Des villes s'élevèrent dans des lieux auparavant déserts, ou occupés seulement par des marchés ou des hameaux : Mascula, Bagai, Thamugadi, Verecunda, Lambæsis, Diana Veteranorum, Lamasba, etc,, au nord et au nord-ouest de l'Aurès ; Gemellæ, Badiæ, Majores, sur la lisière septentrionale du Sahara. Les soldats furent même employés à les construire : ce fut la troisième légion qui fonda Thamugadi. On pensa que le voisinage des troupes impériales était suffisant pour garantir leur sécurité : Thamugadi, Diana Veteranorum, Bagai s'étendaient dans des plaines largement ouvertes. Parmi ces villes, quelques-unes reçurent de suite une constitution municipale romaine, d'autres l'attendirent plus ou moins longtemps, presque toutes l'obtinrent. Plusieurs d'entre elles devinrent très prospères : Lambèse et Diana ont laissé de belles ruines ; Timgad, en partie déblayée, est un témoignage éloquent de l'œuvre civilisatrice de Rome dans le sud de l'Algérie.

Des centres romains, moins nombreux, il est vrai, et moins brillants, se formèrent aussi le long des deux frontières qui furent établies successivement dans la Maurétanie Césarienne.

La paix romaine. — En arrière de ces zones militaires qui les protégeaient, les provinciaux purent travailler en paix.

Jusqu'au milieu du troisième siècle, la sécurité des habitants de la Numidie septentrionale semble n'avoir jamais été sérieusement troublée. Il n'en fut pas tout à fait de même en Maurétanie, où les villes durent élever des remparts pour se défendre contre les descentes des pirates du Maroc ou les razzias des brigands de l'intérieur. Mais de longues années de calme suivaient les crises.

Prospérité agricole de l'Algérie sous l'Empire romain. — Grâce à la tranquillité dont elle jouit sous la domination de Rome, l'Afrique du Nord devint la plus riche contrée agricole de l'Occident.

On s'est souvent demandé si la principale cause de cette prospérité ne fut pas un climat plus favorable à la culture que le climat d'aujourd'hui. Nous devons avouer que nous manquons des informations nécessaires pour répondre avec certitude à cette question. Néanmoins, il ne semble pas que les pluies aient été plus fréquentes en Algérie dans l'antiquité, que la saison sèche y ait été plus courte. Les lacs du centre de la province de Constantine n'étaient pas plus étendus : les ruines qui bordent leurs rives actuelles le prouvent. Les ponts romains qui subsistent çà et là sur les rivières ne furent pas construits pour traverser des lits plus larges, ni pour résister à des courants plus forts.

Depuis l'invasion arabe, les incendies allumés par les hommes et les ravages faits par la dent des bestiaux ont beaucoup déboisé le pays. Les vastes vergers ont disparu ; il n'est plus resté que quelques débris des immenses plantations d'oliviers. Cette diminution de forêts, naturelles ou artificielles, a eu pour conséquence un ruisselle-

ment plus rapide des pluies et une plus grande irrégularité dans le débit des sources.

Cependant, dès les temps anciens, le régime des eaux laissait fort à désirer. Il est probable que, comme aujourd'hui, les pluies tombaient abondamment sur le littoral, mais seulement pendant six ou sept mois de l'année, et que, plus au sud, elles étaient rares. Les textes grecs et latins parlent fréquemment de la sécheresse de l'Afrique ; ils mentionnent quelques disettes causées par l'absence de pluies.

Travaux hydrauliques. — Partout, nous retrouvons des vestiges de travaux hydrauliques. Beaucoup ont dû être faits avant la conquête romaine, mais on les entretint avec soin et on les multiplia sous l'Empire.

Les sources furent aménagées, et des aqueducs, dont le parcours était quelquefois de plusieurs lieues, amenèrent l'eau potable aux centres habités. Chaque maison, chaque ferme eut sa citerne, plus ou moins spacieuse, d'une construction si

solide qu'elle s'est souvent maintenue intacte jusqu'à nos jours. Des puits furent creusés ; il en existe encore des centaines au sud de Sétif et au nord de l'Aurès. On perça des puits artésiens dans les oasis.

On établit de petits barrages dans les ravins des montagnes et d'autres, plus importants, dans les vallons et à l'entrée des plaines : la course du liquide était ainsi ralentie et les eaux des pluies torrentielles, au lieu de se perdre en quelques heures après avoir ravagé les champs, s'emmagasinaient dans ces bassins de retenue, échelonnés habilement de manière à empêcher de trop fortes poussées. Des canaux, des rigoles, que pouvaient fermer des vannes, conduisaient l'eau dans les réservoirs à ciel ouvert, où les troupeaux venaient boire, et sur les terrains à humecter. « L'Abigas, » dit l'historien Procope, sort du mont Aurès ; » parvenu dans la plaine, il arrose la terre » comme le veulent les habitants, car ils dérivent » ce cours d'eau de la manière qu'ils croient leur » être la plus avantageuse : ils ont creusé un grand

» nombre de canaux dans lesquels l'Abigas est » réparti : il coule sous le sol, puis reparaît, réu- » nissant ses eaux. Ainsi, dans la plus grande » partie de la plaine, cette rivière se trouve être » à la disposition des habitants, qui ferment les » canaux par des digues ou les ouvrent ensuite, » de manière à se servir des eaux comme il leur » plaît ».

Des réglements minutieux fixaient l'usage de l'eau. On en a retrouvé un à Lamasba, au nord-ouest de Batna ; il indique le nombre des oliviers et des arbres fruitiers que possédait chaque cultivateur, ainsi que le chiffre des heures d'arrosage auxquelles il avait droit. C'était donc avec raison que l'auteur d'un petit traité de législation agraire faisait cette remarque : « En Italie et dans quel- » ques provinces, vous causez un dommage sé- » rieux à votre voisin, si vous introduisez l'eau » dans son champ, en Afrique, au contraire, si » vous l'empêchez de passer ».

Ces travaux furent faits par des communes, des associations, des particuliers, et non point par

l'État. Dans beaucoup d'endroits, l'existence de grandes propriétés en rendit l'exécution plus facile.

Le plus souvent, l'aménagement des eaux courantes eut pour objet la consommation des hommes et des bestiaux, l'entretien des potagers et des vergers que l'on créait auprès des habitations, l'arrosage des jeunes plants d'oliviers. On ne chercha pas à forcer la nature, à faire de vastes cultures irriguées là où l'eau était insuffisante.

Variété des cultures. — On disait bien en Afrique que la terre ne devait pas être plus forte que le cultivateur, mais on savait varier les modes d'exploitation selon les diverses qualités des sols.

Les plaines dénudées de la Numidie septentrionale, de Sétif, de la Medjana, la lisière de l'Aurès, vaste massif qui attire et arrête les pluies, portèrent de riches moissons de blé et d'orge. Le sol, saturé de phosphates de chaux, était d'une fertilité merveilleuse ; ces réserves d'acide phosphorique ont été peu à peu absorbées : aussi le poids

des grains a-t-il diminué en Afrique depuis l'époque romaine. La terre, en général très friable, se laissait facilement sillonner par des charrues fort simples, semblables à celles dont les indigènes se servent aujourd'hui. Les récoltes étaient conservées dans des silos, dans des greniers, ou apportées à la côte et embarquées pour l'Italie.

Au nord de l'Aurès, entre Sétif et Batna, dans le Hodna, dans les vallées de l'oued Sahel, de l'oued Sebaou et du Chélif, les oliviers et les autres arbres fruitiers plongeaient leurs racines dans la couche humide que recouvre la croûte desséchée du sol ; ils formaient de véritables forêts ; partout, des restes de pressoirs à huile attestent l'antique fécondité de ces régions. Dans les pays montagneux, des murs de soutènement bordaient des terrasses, sur lesquelles on plantait aussi des oliviers, des figuiers, des amandiers, des vignes.

Ces cultures arbustives s'étendirent beaucoup sous la domination romaine. Les empereurs et les grands propriétaires les favorisèrent en accordant

des exemptions de redevances, pendant un certain nombre d'années, à ceux qui créaient sur leurs terres des vignobles, des vergers, des olivettes et qui greffaient des oliviers sauvages. Un droit de possession héréditaire était reconnu aux colons qui défrichaient des terres incultes ; un prince de la fin du second siècle les dispensa de tout impôt pour une période de dix ans.

On faisait à Rome grand usage d'huile africaine. Le témoignage des textes anciens a été à cet égard confirmé par une découverte archéologique : des débris de jarres, retrouvés sur les bords du Tibre, portaient la marque de Tubusuctu, ville de la vallée de l'oued Sahel. Il faut dire que cette huile n'était pas très estimée ; les Africains la fabriquaient avec peu de soin ; ils visaient plus à l'abondance de la production qu'à la qualité.

Les vignes numides, qu'on évitait d'exposer au midi, à cause de l'ardeur du soleil, donnaient des rendements considérables. Les raisins secs, les figues, les noix, les amandes d'Afrique figuraient sur les tables des gourmets.

Élevage. — Depuis longtemps, cette contrée était célèbre comme pays d'élevage. On y rencontrait déjà les moutons à grosse queue et à queue fine et la petite race bovine, dite de Guelma, qui y vivent encore de nos jours. On appréciait les ânes de Maurétanie, de petite taille et d'allure rapide.

On vantait surtout les chevaux africains : « Choi-» sissez, dit un poète de Carthage, Némésien, un » cheval venant de la terre de Maurétanie ; que » ce soit un pur-sang élevé dans les plaines » désertes et habitué à supporter la fatigue. Sa » tête est laide, son ventre est difforme ; il ne » connaît pas le frein ; de sa crinière il fouette » ses épaules. Que cela ne vous inquiète pas ; car » il se laisse facilement conduire : dès que la » verge flexible touche son cou nerveux, il obéit. » Un coup le met au galop, un autre coup l'arrête. » Il se précipite à travers la vaste étendue de la » plaine qui s'ouvre devant lui ; dans son élan » rapide, ses forces s'accroissent et son sang » bouillonne. Bientôt, il laisse en arrière ses

» rivaux jaloux... C'est seulement avec les années » qu'il prend pleine confiance en lui-même pour » accomplir de longues courses, mais jusqu'à un » âge avancé, il garde sa vigueur juvénile. Son » ardeur ne l'abandonne que quand son corps » usé refuse de le servir. »

De riches propriétaires possédaient des haras où ils élevaient des chevaux de course. Ils les faisaient représenter sur les mosaïques de leurs villas ; ils accompagnaient même ces images de flatteries adressées à leurs animaux favoris : « Tu » sautes haut comme une montagne ! — Que » tu sois vainqueur ou non, nous t'aimons, » Polydoxe ! » Les chevaux numides et maurétaniens remportèrent de nombreuses victoires sur les hippodromes de Rome. L'épitaphe d'un jockey maure nous apprend qu'il courut 686 fois en dix ans, qu'il obtint 46 fois le premier prix, 130 fois le second, 111 fois le troisième et qu'il gagna plus d'un million et demi de sesterces (400.000 francs).

Réseau routier. — De grandes voies sillonnaient

le pays et servaient aussi bien aux transactions commerciales qu'aux mouvements des troupes. L'une d'elles longeait tout le littoral, une autre toute la frontière, Une troisième, venant de Carthage, passait par Constantine, Sétif, Aumale et la vallée du Chélif ; plusieurs tronçons, qui lui étaient presque parallèles, la doublaient en Numidie et dans l'est de la Maurétanie. Ces artères, dirigées de l'orient à l'occident, étaient reliées par de nombreuses voies transversales.

Un tel réseau de routes donnait, dans une certaine mesure, aux diverses régions de l'Algérie la cohésion que la nature leur a refusée.

Les habitants et les mœurs. — L'Afrique du Nord était alors très peuplée. Autour de Tébessa, de Khenchela, d'Aïn-Beïda, de Sétif, de Tiaret, il y avait autant de fermes et de villages que la Bourgogne ou l'Ile-de-France en comptent aujourd'hui.

On y vivait vieux. Dans les premiers temps de notre occupation, l'Algérie fut souvent accusée d'insalubrité : des archéologues ont répondu à ce

reproche en dressant, à l'aide des épitaphes latines, de longues listes de centenaires. Il faut dire pourtant qu'une inscription d'Aumale félicite une femme d'avoir pu vivre quarante ans sans avoir pris les fièvres, et qu'au temps de saint Augustin, l'air d'Hippone, sa ville épiscopale, était assez malsain en été. Cependant, les Africains passaient, d'une manière générale, pour des gens bien portants et vigoureux.

Leur moralité ne paraît pas avoir été inférieure à celle des autres sujets de l'Empire. Si des auteurs, italiens ou gaulois, leur reprochent leur cruauté, leur perfidie, leur sensualité, leur ivrognerie, leur passion pour le jeu et pour les spectacles, des centaines d'inscriptions funéraires célèbrent la fidélité conjugale, l'affection paternelle, la piété filiale. « J'ai observé, faisait-on dire à une morte, » la chasteté et la soumission que la femme doit à » son mari ; je n'ai aimé que lui ; de pauvre qu'il » était, je l'ai fait riche, en gardant ses épargnes, » en travaillant, en obéissant. » Sur une urne cinéraire de Cherchel, des parents ont fait gra-

ver ces mots, d'une simplicité touchante : « Ici » est enfermé tout ce qui fut notre douceur et » et notre affection. » Ailleurs, nous lisons cette courte épitaphe, qui a presque une saveur chrétienne : « Birzil, douce âme ! »

Les cultes païens même n'étaient pas tout à fait étrangers aux sentiments moraux. Le seuil d'un sanctuaire de Lambèse était orné de ce précepte : « Entre bon, sors meilleur ! »

Apogée de l'Afrique romaine sous la dynastie des Sévères. — L'époque la plus heureuse pour la Numidie et la Maurétanie fut la fin du second siècle et la première moitié du troisième. Septime Sévère, né en Afrique, et son fils Caracalla comblèrent de faveurs leurs compatriotes : d'innombrables dédicaces attestent la reconnaissance que ceux-ci leur vouèrent.

Tertullien de Carthage faisait alors de l'Empire romain cette description, qui doit être appliquée surtout à l'Afrique : « Jetons les yeux sur l'uni- » vers. De jour en jour, il devient mieux cultivé

» et plus riche. Tous les pays sont accessibles,
» tous sont connus, tous s'ouvrent au commerce.
» De riants domaines ont remplacé les déserts
» lugubres, les champs ont dompté les forêts, les
» bestiaux ont mis en fuite les bêtes fauves, les
» sables sont ensemencés, les arbres croissent sur
» les rochers, les marais sont mis à sec ; il y a
» aujourd'hui autant de villes qu'il y avait autre-
» fois de cabanes... Partout des maisons, partout
» des populations, partout des communes, par-
» tout la vie. Ce qui prouve le mieux l'accroisse-
» ment du genre humain, c'est que nous sommes
» à charge au monde, les éléments nous suffisent
» à peine, les nécessités deviennent plus pres-
» santes. De toutes les bouches sort cette plainte :
» la nature va nous manquer ! »

Il y a sans doute bien des exagérations dans cette tirade d'un rhéteur ; elle n'en est pas moins un témoignage certain de la prospérité du pays où il naquit et vécut.

CHAPITRE VI

Diffusion de la civilisation romaine en Algerie

La domination romaine est acceptée par beaucoup d'Africains. — Les mœurs, les institutions, la langue des Romains se répandirent en Algérie.

Les villes puniques du littoral étaient soumises depuis longtemps aux rois indigènes : elles obéirent de même à leurs nouveaux maîtres. Les cités berbères, les habitants des plaines acceptèrent sans révolte la conquête latine. Aucun obstacle ne paraissait empêcher un accord durable et sincère : les anciens n'ont point connu les haines de races ; les païens ont ignoré l'intolérance religieuse. Rome sut respecter les constitutions municipales, les lois, les usages, les croyances. Elle assura ou s'efforça d'assurer la paix. Elle

ouvrit à l'agriculture africaine des débouchés. Les gouverneurs, les agents financiers, les gens de guerre furent surveillés par le pouvoir central, qui, en général, réprima les abus. Les assemblées provinciales, réunies pour le culte des empereurs, purent se plaindre des exactions ; les justiciables eurent le droit de faire appel au prince.

Le gouvernement impérial favorise la diffusion des mœurs romaines. — Sans chercher par des prescriptions violentes et hâtives à transformer les Africains malgré eux, Rome prit des mesures qui favorisèrent leur assimilation.

Elle n'admit pas d'autre langue officielle que la sienne. « L'État romain, qui sait commander, » dit saint Augustin, a imposé aux peuples » domptés non seulement son joug, mais encore » sa langue. » Ce fut en latin que l'on dut écrire au prince et à ses fonctionnaires, ce fut en latin que ceux-ci rendirent la justice.

Les empereurs divinisés et l'empereur vivant furent adorés dans les villes indigènes et dans

les tribus, aussi bien que dans les communes de citoyens, et il est à croire que ce culte, gage de loyalisme, ne s'établit point partout d'une manière spontanée. Une fois par an, des délégués venaient de tous côtés pour le célébrer dans les capitales des provinces.

Les colonies de vétérans que l'État fonda en Afrique furent des foyers de civilisation latine, d'où les mœurs du peuple conquérant rayonnèrent. D'autre part, le droit de cité romaine fut accordé aux soldats qui servirent dans les troupes auxiliaires, ainsi qu'à de nombreux particuliers.

Peu à peu, les villes africaines furent érigées en municipes latins ou romains : ce qui transforma leurs habitants en demi-citoyens ou en citoyens jouissant de toutes les prérogatives attachées à ce titre. Quelques-unes obtinrent le rang plus élevé de colonie et même l'exemption de l'impôt foncier. Des tribus reçurent une constitution municipale. Enfin, vers le début du troisième siècle, Caracalla conféra le droit de

cité à tous les hommes libres vivant sur des territoires organisés en communes.

Beaucoup de magistrats municipaux furent admis dans l'ordre des chevaliers ; ils purent commander des troupes et exercer dans l'Empire d'importantes fonctions administratives et financières. Leurs fils ou leurs descendants entrèrent souvent dans la classe sénatoriale, qui formait une aristocratie héréditaire et à laquelle étaient réservés les vieilles magistratures de l'État, les hauts commandements, le gouvernement de la plupart des provinces.

Rome n'interdit aucun espoir à l'ambition de ses sujets : elle établit seulement des échelons qu'ils durent lentement franchir. D'ordinaire, la commune indigène ou punique ne fut érigée en colonie qu'au bout d'un grand nombre d'années et après avoir traversé les degrés intermédiaires ; l'élévation d'une famille fut l'œuvre d'une suite de générations.

Un grand nombre d'indigènes deviennent

Romains. — Ce fut du reste par leur volonté, plus encore que par celle de Rome, que beaucoup d'Africains devinrent Romains. Ils subirent l'attrait de la civilisation supérieure que les colonies établies au milieu d'eux leur mettaient sous les yeux. Ils recherchèrent les satisfactions d'amour-propre et les avantages réels que donnait le titre de citoyen ; quand ils l'avaient obtenu, ils s'en paraient avec orgueil ; ils avaient soin de le mentionner sur leurs tombes : *civitatem romanam consecutus.*

Ils quittaient la tunique courte et le manteau de laine pour la toge. Souvent, ils n'attendaient pas la concession du droit de cité pour prendre un nom latin. Les Mattanbaal et les Baric traduisaient ces noms phéniciens et se faisaient appeler Donatus et Felix ; d'autres allaient plus loin et se décoraient du prénom, du nom et du surnom qui étaient les marques distinctives des citoyens : le pouvoir impérial dut même leur interdire cette usurpation.

Diffusion de la langue latine. — Sans faire oublier le berbère et le punique, l'usage du latin devint de plus en plus fréquent. Beaucoup de gens, il est vrai, le prononçaient mal, ils employaient des expressions incorrectes, empruntées parfois aux idiomes anciens ; certaines inscriptions funéraires, gravées dans les campagnes, fourmillent de fautes de syntaxe et d'orthographe. Elles prouvent du moins l'empressement des indigènes à adopter le parler des vainqueurs et leur désir de paraître romains.

Plus tard, le développement du christianisme contribua à la diffusion du latin, la seule langue que l'Église d'Afrique ait admise dans sa liturgie.

Fondation d'écoles. — Des écoles s'ouvrirent dans les villes : celles de Cirta et de Madaure parvinrent à la célébrité. Ce furent les communes qui les fondèrent ; l'État se contenta de ratifier les nominations des maîtres et de leur accorder des exemptions d'impôt.

On y étudiait les classiques latins et même les

vieux auteurs, Plaute, Caton, Lucilius, qu'un Cirtéen, Fronton, avait remis à la mode sur les bords du Tibre. On y apprenait surtout les vers de Virgile, qui resta populaire à l'époque chrétienne : dans sa jeunesse, saint Augustin s'attendrissait sur les malheurs de Didon, et, vers la fin du quatrième siècle, un clerc de Tipasa cousait tant bien que mal quelques bribes de l'Énéide pour composer la dédicace d'une église. La grammaire et la métrique étaient en honneur. On enseignait le grec. Si l'évêque d'Hippone regrettait de le connaître imparfaitement, un grammairien de Thamugadi unissait, au dire de ses concitoyens, « l'éloquence attique à l'éclat latin » ; une épitaphe de Sétif vantait un jeune homme, « par-» faitement instruit dans les arts libéraux » supérieurs et dans les études littéraires des » deux langues, doué en outre d'une excellente » éloquence ».

De ces écoles sortaient des rhéteurs, des médecins, des légistes; Juvénal appelait l'Afrique la nourrice des avocats.

Littérateurs latins nés en Numidie et en Maurétanie. — Pendant plusieurs siècles, ce pays eut, sinon une littérature propre, à physionomie nettement distincte, du moins un grand nombre de littérateurs, originaires les uns de la province proconsulaire, les autres de la Numidie et même de la Maurétanie Césarienne. Leurs œuvres, on doit l'avouer, furent en général médiocres. Nouveau venus dans les lettres latines, ils ne voulurent pas être qualifiés d'intrus. Ils firent parade de leur érudition et de leur adresse à manier la langue. Renchérissant sur les défauts des rhéteurs contemporains, ils furent pédants et précieux. Ils négligèrent le fond pour la forme ; ils se fatiguèrent à de vains jeux d'esprit, acrostiches, calembours, assonances ; ils aimèrent les antithèses, les phrases symétriques, les traits, les termes rares ; ils accumulèrent les mots pour exprimer quelques idées banales. L'enflure africaine rivalisa avec l'emphase asiatique.

Le plus célèbre de ces écrivains fut Apulée de Madaure. Il honora, comme il s'en vantait, les

neuf Muses avec une égale ferveur. Dévot mystique du culte d'Isis, philosophe platonicien, avocat, romancier, poète, médecin, naturaliste, et même magicien, « il but, nous dit-il, à toutes les coupes ». Conférencier illustre, il parcourut triomphalement les villes d'Afrique, qui se disputèrent son éloquence. Il captiva les foules par sa beauté et par l'élégance de son maintien, autant que par son savoir universel et par sa faconde brillante et colorée. On lui éleva des statues, et il devint l'auteur favori de ses compatriotes ; les chrétiens même le lurent et l'imitèrent. Son roman, *L'Ane d'or*, a mérité de rester classique ; Apulée a su y rajeunir de vieux contes grecs par sa verve spirituelle, son talent à peindre les physionomies, les gestes et les ridicules des hommes, son style vigoureux, à arêtes vives, riche en mots et en images.

On trouve assez fréquemment, dans les ruines romaines de l'Algérie, des inscriptions métriques, épitaphes ou dédicaces de monuments. Malgré leur médiocrité, elles attestent le goût que, même

dans le peuple, on eut alors pour la poésie, ou plutôt pour les vers; les unes sont faites d'emprunts à des anthologies, les autres ont été composées sur place par des gens qui avaient plus de prétentions littéraires que de connaissances prosodiques.

L'art hellénistique en Afrique sous la domination romaine. — L'aspect de beaucoup de villes se modifia. Comme les cités de l'Italie et des pays grecs, elles eurent des temples d'ordre corinthien ou composite, des basiliques judiciaires, des arcs de triomphe, des places régulières, bordées de portiques, de vastes établissements de bains, des théâtres où l'on joua des pièces latines, des amphithéâtres où des gladiateurs combattirent à la mode romaine. Les sommes que les magistrats devaient verser à leur entrée en charge, les libéralités qu'ils ajoutaient, plus ou moins volontairement, à ces taxes légales, furent en grande partie consacrées à élever ces édifices.

On les construisit dans le style hellénistique

qui régnait alors. Ce style fut adopté aussi par les architectes qui bâtirent des maisons opulentes et des mausolées ; il faut ajouter cependant que les anciens types de sépultures ne disparurent point: comme toujours, les usages funéraires subsistèrent plus longtemps que les coutumes des vivants.

Les places se peuplèrent de statues, représentant, d'après des modèles grecs, des divinités, des empereurs, des gouverneurs, des magistrats municipaux. Quand on voulait honorer particulièrement quelque bienfaiteur, on multipliait ses images : à Calama, on dressa d'un coup cinq statues à une femme qui avait fait construire un théâtre ; chacune des sections électorales d'Hippone en éleva une à un prêtre qui avait offert à ses concitoyens, pendant trois jours de suite, de magnifiques combats de gladiateurs. Il est vrai que souvent on laissait au personnage ainsi glorifié le soin de régler la dépense.

Sur les mosaïques dont on aimait à orner les thermes et les habitations, on faisait d'ordinaire représenter des dieux et des légendes de la mytho-

logie classique, ou bien des scènes pittoresques, imitées de l'art alexandrin. Les sarcophages en marbre étaient décorés de la même manière.

Ces œuvres sans originalité ont été pour la plupart exécutées hâtivement par des praticiens médiocres; elles ont peu de valeur artistique, mais elles montrent jusqu'à quel point la civilisation gréco-romaine s'imposa à une partie de la population de l'Afrique.

Les anciens dieux se romanisent; les cultes romains se répandent. — Les vieilles divinités ne cessèrent pas d'être adorées. Mais quand elles conservèrent leur ancien nom, elles reçurent l'épithète latine d'*Augustus*. En général, elles furent assimilées à des divinités helléniques ou romaines et figurées sous des formes créées par l'art grec.

Baal Hammon devint *Saturnus Augustus* : on lui donna, comme à Kronos-Saturne, les traits d'un vieillard, assis sur un trône, portant dans la main droite une faucille et soutenant de l'autre

main sa tête couverte d'un voile. On lui associa parfois Ops, la vieille déesse italique, épouse du Saturne latin. On alla jusqu'à l'identifier avec Jupiter Optimus Maximus. Les sanctuaires à ciel ouvert où on l'adorait jadis, selon la coutume des Sémites, furent remplacés en bien des lieux par des temples d'architecture classique. On cessa de lui immoler des victimes humaines. Les prêtres de cette religion populaire firent graver en latin les dédicaces des stèles érigées en souvenir de leurs sacrifices.

Les cultes de la Fortune, de la Paix, de la Victoire, de la Concorde et de quelques autres divinités allégoriques furent apportés de Rome en Afrique. Dans un certain nombre de villes, qui ne furent pas toutes des colonies, on éleva un Capitole, dédié comme celui de Rome, à Jupiter très bon et très grand, à Junon reine et à Minerve.

Nous avons parlé plus haut du culte des empereurs. Institué par ordre, il ne cessa pas d'être un hommage officiel rendu par les communes, mais il devint aussi une véritable religion, qui eut ses

dévots sincères. Il fut l'expression la plus haute de la gratitude des provinciaux pour les bienfaits de l'Empire. La personne du prince importait peu : jamais les Africains ne célébrèrent ce culte avec plus de ferveur que sous le féroce Caracalla.

On voit donc que si Rome n'établit pas en Algérie une foule de colons italiens, elle transforma en Romains un grand nombre d'indigènes de cette contrée. Elle ne fit pas seulement la conquête de leur sol, mais aussi celle de leurs âmes. Elle fut leur éducatrice plus par l'ascendant qu'elle exerça sur eux que par la contrainte.

Services rendus par les Africains à l'Empire romain. — En retour, ils contribuèrent à sa sécurité et à sa grandeur.

Sous le Haut-Empire, l'Afrique fournissait la moitié, peut-être même les deux tiers des blés nécessaires à la capitale du monde. Après la fondation de Constantinople, à laquelle on réserva les blés d'Égypte, Rome ne fut plus nourrie que par les provinces africaines, et le poète Claudien

put lui faire dire : « Le Maure éprouve une joie » insultante à m'offrir, comme à une esclave, » mes aliments de chaque jour ; il met orgueilleu- » sement dans sa balance ma vie et ma faim ».

Il y avait dans les armées d'Europe des corps auxiliaires de Numides, de Maures et de Gétules. Sous Trajan, le chef maurétanien Lusius Quietus combattit avec gloire les Daces, les Parthes et les Juifs; l'empereur songea même, dit-on, à le désigner pour lui succéder.

Un personnage de Cirta fut le premier Africain qui parvint au consulat, sous Titus. Un siècle plus tard, les Cirtéens étaient nombreux au Sénat; plusieurs s'élevèrent aux premières charges de l'État. Macrin, qui devint empereur en 216, était né à Cæsarea de Maurétanie. Vers la fin du quatrième siècle, un préfet de Rome, originaire de d'Afrique, écrivait avec orgueil : « A mon avis, » notre race est privilégiée et comme prédestinée, » tant elle est féconde en gens de mérite, et tous » ces enfants qu'elle a produits et formés, elle les » voit arriver aux plus hautes situations. »

De jeunes ambitieux qui voulaient se faire un nom dans les lettres traversaient la mer et allaient chercher fortune à Rome. Apulée s'y rendit, mais il n'y réussit pas et ce fut en son pays qu'il devint prophète ; on sait que saint Augustin, avant sa conversion, enseigna l'éloquence dans la capitale du monde, puis à Milan. Sous les Antonins, Fronton de Cirta fut le plus fameux des rhéteurs latins. Une inscription l'appelle « orateur, consul » et maître de deux empereurs » ; l'un de ces empereurs se nommait Marc-Aurèle.

Part des Africains dans la formation du christianisme latin. — Mais si l'Afrique romaine tint une grande place en Occident, ce fut surtout par la part qu'elle prit au développement du christianisme. Les progrès rapides qu'y fit l'Évangile furent peut-être favorisés par l'influence profonde que Carthage avait exercée sur une partie de la population. Des esprits imbus d'idées sémitiques étaient sans doute plus aptes à accueillir une religion née en pays sémite, à comprendre les pensées exprimées

dans les livres saints, surtout dans l'Ancien Testament. La croyance en un seul Dieu s'était répandue chez les lettrés par l'action des philosophes, chez le peuple par celle des religions locales qui, tout en adorant un grand nombre de divinités, les regardaient presque comme des manifestations d'un principe unique : pour bien des hommes, Baal Hammon-Saturne était le Dieu suprême, auquel ils subordonnaient tous les autres. Ce monothéisme, plus ou moins conscient, prépara le terrain à la foi chrétienne.

Dès le début du troisième siècle, la prédication évangélique avait pénétré chez les Gétules et chez les Maures. On mentionne des évêques de Numidie dans des conciles tenus à Carthage vers 220, en 255 et en 256 ; il en vint aussi quelques-uns de Maurétanie à cette dernière date. Un synode de quatre-vingt-dix évêques se réunit en 250 à Lambèse, pour juger un hérétique. Sous Valérien, de nombreux clercs numides furent condamnés au travail des mines et d'autres mis à mort. La persécution de Dioclétien sévit cruellement dans

la région de Cirta ; elle fit aussi des victimes en Maurétanie.

A partir de Constantin, la religion chrétienne, désormais soutenue par le pouvoir impérial, se répandit à travers toute l'Algérie. Des évêchés y furent fondés par centaines, non seulement dans les villes, mais aussi sur les grandes propriétés. Partout on y rencontre des ruines de basiliques et de chapelles, dont la disposition intérieure et les chapiteaux annoncent quelquefois l'architecture et la sculpture romanes, et dont l'ornementation à relief plat, imitée de la technique du bois, est fort curieuse.

L'Église d'Afrique compta de nombreux écrivains, qui, à la différence des rhéteurs païens, se proposèrent d'instruire et de convaincre. Ce furent des Africains, apologistes fameux ou traducteurs inconnus de l'Écriture sainte, qui imposèrent le latin comme langue officielle aux chrétiens d'Occident.

Saint Augustin. — Saint Augustin, né à

Thagaste, évêque d'Hippone, constitua d'une manière presque définitive le dogme catholique. Esprit romain, il donna des contours nets, des formules rigoureuses aux conceptions vagues et poétiques des orientaux : il contribua même ainsi, sans le prévoir, à la séparation définitive des mondes latin et grec. Ce théologien, qui respecta profondément l'autorité de l'Église et qui sut l'affermir, fut en même temps un grand » mystique. « Il faut, écrivait-il, que notre âme, » purifiée des sordides affections du siècle, déli- » vrée de toute entrave, s'envole jusque dans le » sein du Seigneur, sur les deux grandes ailes de » l'amour de Dieu et de l'amour des hommes ». Il ne pensa pas à rougir de ses larmes, et, par son émotion, il remua les cœurs : « *Unde ardet, inde lucet* », a dit de lui Saint-Cyran. Il unit la raison classique à une foi brûlante comme le ciel africain : il fut le plus illustre représentant d'un pays qui, par sa place dans la Méditerranée, appartient à la fois à l'Occident et à l'Orient.

Depuis le cinquième siècle, toutes les doctrines,

toutes les formes du christianisme ont eu leur origine en saint Augustin. Il a été le maître de saint Anselme, de saint Thomas d'Aquin, de Luther, de Calvin et des jansénistes, l'initiateur de saint Bernard, de sainte Thérèse et de saint François de Sales. Il a appris aux moines à estimer le travail et l'étude. Il a donné aux grands papes du moyen-âge l'ambition de fonder l'État de Dieu sur la terre. Les inquisiteurs même ont pu se réclamer de lui.

Écrivain puissant, mais souvent subtil et affecté, il a créé la langue de la théologie et celle de la dévotion. Sa *Cité de Dieu*, vaste esquisse du développement de l'humanité, a été paraphrasée par Dante et a servi de modèle à Bossuet ; Jean-Jacques-Rousseau s'est inspiré de ses *Confessions*, histoire sincère et vivante d'une âme, qui sut observer et analyser, avec une précision étonnante, ses sentiments et ses passions contradictoires, ses rêveries, ses élans d'amour, ses ardeurs de vérité, ses découragements, ses erreurs et ses repentirs.

CHAPITRE VII

Décadence de la puissance romaine en Algérie

Indifférence d'une partie des indigènes pour la civilisation romaine. — Quand saint Augustin mourut, en 430, les Vandales faisaient le siège de sa ville épiscopale. Vingt-cinq ans plus tard, la domination romaine avait entièrement disparu de l'Afrique du Nord. Comment cette contrée s'était-elle affaiblie au point de devenir aussi facilement la proie des barbares?

Il faut d'abord observer que la Numidie et surtout la Maurétanie se romanisèrent moins complètement que d'autres provinces, les Gaules par exemple, et, en Afrique même, la Proconsulaire. La civilisation latine fut adoptée sans peine par les habitants du littoral et du pays plat ; elle

pénétra beaucoup moins dans les massifs montagneux, d'un accès plus difficile. Parmi les indigènes de ces régions, les uns apprirent à tailler régulièrement la pierre pour construire leurs demeures; ils se livrèrent avec succès à l'agriculture, que, du reste, les Carthaginois avaient enseignée à leurs ancêtres, mais ils gardèrent leur langue, leur costume, leur vaisselle en bois, leurs poteries d'une fabrication primitive. Ils conservèrent l'usage d'enterrer leurs morts sous des amas de pierres brutes ou dans des caisses faites avec de grandes dalles à peine équarries. D'autres continuèrent à bâtir leurs masures en moellons grossiers; d'autres, enfin, à s'abriter sous des cabanes. Insouciants et misérables, ils se contentaient de faire paître leurs troupeaux et de semer la quantité de céréales qui leur était nécessaire pour vivre. Ils étaient des barbares, et ce nom de *barbari* que leur donnaient les Romains est resté à leurs descendants, les Berbères.

Au sixième siècle, Procope décrivait ainsi l'existence des Maures de la petite Kabylie : « Ils

» habitent hiver comme été dans des huttes où » l'on étouffe. Ni la neige, ni les chaleurs torrides » de l'été ne leur font abandonner ces pauvres » retraites. Ils couchent sur le sol ; les plus » fortunés s'étendent sur une toison, quand ils » l'ont sous la main. Ils ne changent pas de vête- » ments suivant les saisons ; en tout temps, ils » ne sont vêtus que d'une tunique grossière et » d'un vieux manteau d'une étoffe aussi rude. » Ils n'ont ni pain, ni vin, ni quoi que ce soit de » bon. Le blé, l'épeautre, l'orge leur servent de » nourriture, mais ils n'en font ni bouillie, ni » farine ; ils mangent le grain tout cru, à la façon » des bêtes. » La dernière phrase contient une exagération, et Procope nous apprend lui-même que ces Maures faisaient des galettes de froment ; pour le reste, il est difficile de douter de l'exactitude d'un tableau dont tous les traits sont encore vrais aujourd'hui.

Les inscriptions latines sont fort rares, ou manquent même tout à fait dans l'Edough, dans les montagnes d'El Milia, dans l'Aurès, dans les Biban

et les Babor, dans la grande Kabylie, dans l'Atlas, le Dahra et l'Ouarsenis. Il n'y a dans le Djurjura aucune ruine qui présente un aspect romain.

« Les Gaulois, dit Fustel de Coulanges, eurent » assez d'intelligence pour comprendre que la » civilisation valait mieux que la barbarie. » Beaucoup d'Africains ne le comprirent point. Ils préférèrent l'oisiveté et la misère au travail et à l'aisance.

Le désir, il est vrai, ne leur manquait pas de descendre dans les plaines, pour piller les villes et les fermes prospères qu'ils voyaient de loin. Pendant plus de deux cents ans, ils ne l'osèrent que très rarement; ils se résignèrent à payer les taxes et à fournir les contingents qu'on exigeait d'eux. Mais ils n'attendaient que des occasions favorables.

Elles se présentèrent fréquemment depuis le milieu du troisième siècle.

Affaiblissement de l'autorité impériale.—Occupés à combattre les prétendants qui s'élevaient par-

tout, à repousser les barbares sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate, à persécuter les chrétiens et plus tard les hérétiques, les empereurs laissèrent leur autorité s'affaiblir dans les provinces. Ils eurent beau fixer avec minutie la hiérarchie et les attributions des fonctionnaires, ceux-ci furent moins dociles que par le passé et, à leur tour, eurent plus de peine à se faire obéir. Il y eut plus de règlements administratifs, mais moins de régularité dans l'administration.

Les indigènes des tribus furent peut-être pressurés par des agents mal surveillés. Ils connurent sans doute les invasions des Goths, des Germains, des Perses et les luttes qui se livraient autour du pouvoir suprême ; ils virent, vers 266, des pirates francs ravager les côtes de la Maurétanie ; au début du quatrième siècle, ils assistèrent à la révolte du plus haut fonctionnaire de l'Afrique, Domitius Alexander, qui se fit proclamer empereur et resta pendant trois ans maître de la Tunisie et de l'est de l'Algérie.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Ils profitèrent de cette anarchie et de ces troubles.

Révoltes des indigènes. — De graves insurrections éclatèrent chez les Maures, de 253 à 260 : Auzia fut bloquée, la ville de Rapidum détruite, le territoire de Mileum dévasté. On dut se hâter de reconstituer la troisième légion, que Gordien le Jeune avait supprimée pour la punir d'avoir renversé son aïeul et son père. Une trentaine d'années plus tard, les barbares se révoltèrent en Kabylie et probablement en d'autres lieux; les troubles durèrent au moins sept ans ; un empereur, Maximien, passa alors en Afrique et pénétra jusqu'au cœur du Djurjura. En 371, le prince maure Firmus brûla Cæsarea, pilla Icosium (Alger), ainsi que d'autres villes voisines : il assiégea Tipasa. On envoya contre lui le général le plus renommé de l'Empire, le comte Théodose. La paix ne fut rétablie qu'après plusieurs dures campagnes, en Kabylie, dans la vallée du Chélif et dans les montagnes voisines, dans la région

d'Aumale. En 427, à la veille de la conquête vandale, saint Augustin se plaignait des ravages des indigènes.

Ces soulèvements ne nous sont connus que par quelques textes d'auteurs et des inscriptions retrouvées fortuitement. Il est probable qu'il y en eut bien d'autres. Mais on doit remarquer que les rebelles voulaient seulement s'affranchir de l'impôt et faire un riche butin ; ils n'étaient point poussés par des haines de race, ni même par le désir de changer la forme du gouvernement. Ceux qu'ils pillaient étaient plus souvent des Africains romanisés que des Romains. Le prestige de l'autorité impériale était si grand sur leurs esprits que, le jour où Firmus se révolta, il prit le titre d'empereur.

Ce ne furent pas seulement ces crises plus ou moins longues qui troublèrent les provinciaux. L'insécurité était devenue presque permanente. Des bandits parcouraient les campagnes et coupaient les routes. Il fallut fortifier les fermes et les châteaux, entretenir et renforcer les remparts

des villes, élever partout des tours, d'où des veilleurs annonçaient, par des signaux, l'approche du danger.

Vices de l'organisation militaire. — La population civile n'était bonne qu'à se cacher derrière des murailles. Elle avait perdu tout esprit militaire. Elle ne fournissait aux troupes impériales qu'un petit nombre de recrues. Le gouvernement préférait remplacer les levées d'hommes par des taxes : cet impôt s'appelait l'or de conscription. On avait alors peu de goût et d'estime pour le métier des armes, et les progrès du christianisme contribuaient à fortifier ce sentiment. L'armée se recrutait surtout dans les familles militaires et chez les barbares, indigènes ou étrangers; ceux qui devaient le plus souhaiter la conservation de l'Empire dédaignaient ou étaient incapables de le défendre.

Par défiance, les princes avaient séparé les fonctions civiles des fonctions militaires ; au quatrième siècle, de tous les gouverneurs des

provinces africaines, un seul, celui de Maurétanie Césarienne, était en même temps général. Les officiers étaient choisis d'ordinaire en dehors de l'aristocratie romaine, et souvent parmi les barbares. Deux frères de Firmus, Gildon et Maszezel, reçurent successivement le commandement de toutes les troupes d'Afrique.

On ne pouvait pas faire grand fond sur la fidélité de ces soldats et de ces chefs, ni sur leur zèle à protéger une population avec laquelle ils n'avaient presque aucune attache. Lors de l'insurrection de Firmus, deux corps de troupes passèrent à l'ennemi. Gildon profita de sa haute situation pour se révolter comme son frère ; il terrifia l'Afrique par ses cruautés et affama Rome en empêchant le départ des convois de blé. Les Vandales furent appelés par un de ses successeurs, le comte Boniface.

Au delà des frontières, des tribus vassales étaient chargées de s'opposer à la poussée des peuples sahariens, mais il est certain qu'elles eussent mieux aimé piller le territoire romain que de le

défendre. Elles en furent empêchées par les soldats-colons qui résidaient sur les confins des provinces et qui, par conséquent, avaient intérêt à les contenir.

Mais ce ne fut pas du Sahara que vinrent les envahisseurs. Quand les Vandales passèrent d'Espagne en Maurétanie, ils trouvèrent les routes ouvertes devant eux. L'armée sédentaire des limites ne servit à rien contre ces ennemis inattendus ; quant aux troupes mobiles, elles ne leur résistèrent point tout d'abord, car leur général était complice des Germains ; plus tard, elles se firent battre.

Décadence du régime municipal. — Depuis la seconde moitié du troisième siècle, la décadence des communes accompagna l'affaiblissement de l'autorité impériale. Fustel de Coulanges a montré, avec une clarté admirable, les causes de ce fait historique en Gaule : elles furent à peu près les mêmes en Afrique.

Nous avons dit que les princes favorisèrent

l'ascension des familles municipales à l'ordre équestre, puis à la classe sénatoriale. Or, les nouveaux sénateurs cessaient d'appartenir à leur cité natale pour devenir citoyens de la ville de Rome. Leurs terres étaient exemptées des taxes levées par les communes. Comme cette noblesse était héréditaire, les cités provinciales perdaient pour toujours la fleur de leur aristocratie et aussi leurs meilleurs contribuables.

Les vides auraient dû être comblés par la classe moyenne, s'élevant à son tour. Mais, par malheur, elle diminua à cette époque, au lieu de s'accroître. Les révoltes des barbares, l'insécurité, l'épuisement des terres auxquelles on avait peut-être trop demandé, des calamités qui survinrent presque coup sur coup, sécheresses, épidémies, tremblements de terre, réduisirent les petits propriétaires à la gêne ou à la misère. Comme il n'existait alors aucune institution de crédit, ils ne purent pas surmonter ces crises. Ils durent vendre aux riches, qui avaient mieux résisté. Ils devinrent simples cultivateurs sur les terres

d'autrui, le plus souvent sur celles dont ils avaient été les maîtres auparavant. Pour vivre, ils se firent colons, petits fermiers et même ouvriers agricoles. « Les pauvres, dit saint Augustin, se mettent » sous la dépendance des riches, afin d'avoir de » quoi manger. » Beaucoup de petites propriétés disparurent, les grandes s'étendirent. Dès l'année 250, saint Cyprien parle « de ces riches qui ajou- » tent des domaines à des domaines et qui excluent » les pauvres de leur voisinage. » Or, la plupart de ces vastes possessions appartenaient à des séna- teurs, étrangers aux communes.

L'Afrique du Nord ne fut guère dans l'antiquité qu'un pays agricole ; l'industrie, si prospère en Gaule, s'y développa fort peu, les corporations y furent rares. Il n'y avait donc pas dans les villes une bourgeoisie aisée qui, à défaut de propriétaires fonciers, aurait pu être appelée à la gestion des affaires municipales.

Pendant longtemps, la vanité des hommes avait recherché des magistratures coûteuses, mais hono- rées, qui étaient du reste des degrés vers une

condition supérieure. Désormais, on n'en vit plus que les obligations très lourdes. La plus odieuse fut la répartition et la perception des impôts, dont les décurions étaient pécuniairement responsables devant le fisc impérial. Les cités se dépeuplèrent, les assemblées populaires ne furent plus convoquées, les conseils de décurions commencèrent à se vider. Les sommes honoraires, les libéralités furent supprimées. Les anciennes charges, édilité, duumvirat, subsistèrent, mais il n'y eut plus dans la commune qu'un seul magistrat véritable, sur lequel toute l'administration reposa, le curateur.

Le pouvoir impérial fit cependant tous ses efforts pour maintenir l'organisation municipale, qui lui garantissait la rentrée de l'impôt. Les décurions cessèrent d'être une assemblée, pour devenir une classe : les propriétaires de plus de vingt-cinq arpents (six hectares et un quart) y furent inscrits d'office et leurs enfants héritèrent de cette obligation. Les princes n'osèrent pas interdire aux magistrats l'espoir de devenir sénateurs : c'eût été leur rendre leurs fonctions encore

plus haïssables. Mais ils accordèrent moins fréquemment cette haute faveur et maintinrent certaines attaches entre les sénateurs nouveaux et la curie à laquelle ils avaient appartenu. Malgré tout, ils ne purent sauver que les formes extérieures du régime municipal ; la vie s'en était presque complètement retirée.

Condition malheureuse des cultivateurs. — Les calamités qui frappèrent les petits propriétaires atteignirent aussi les colons des domaines privés et impériaux. Ils souffrirent comme eux du brigandage, des guerres et des mauvaises récoltes. En outre, ils furent exposés aux vexations des gros fermiers, qui, trop souvent, eurent les intendants pour complices.

A l'origine, ces cultivateurs étaient les locataires des propriétaires ou les sous-locataires des fermiers ; leur bail, il est vrai, se renouvelait tacitement, mais il pouvait être rompu. Ils restaient le plus souvent sur les terres qu'ils avaient louées ; ils acquéraient même, nous l'avons dit,

un droit d'occupation héréditaire sur certains champs qu'ils avaient mis en valeur. Ils étaient cependant libres de s'en aller, s'ils le voulaient : quand leur travail les avait enrichis, ils pouvaient, en achetant des biens, devenir propriétaires à leur tour.

Sous le Bas-Empire, des lois les attachèrent pour toujours, eux et leurs enfants, au sol qu'ils exploitaient. Le colonat devint obligatoire et perpétuel. Les princes qui rendirent ces lois n'eurent en vue que leurs intérêts financiers : en garantissant ainsi les redevances des colons aux fermiers et aux possesseurs des domaines, ils voulurent assurer le paiement régulier des loyers qu'ils percevaient sur leurs terres et des impôts qu'ils exigeaient des autres propriétaires fonciers. Ils ne prévirent pas sans doute les conséquences sociales qu'eurent leurs édits.

Depuis lors, il fut impossible aux colons de s'élever à une condition plus haute. Ils perdirent l'ardeur que donne au travail libre l'ambition d'un sort meilleur. Ils vécurent au jour le jour,

ne mettant plus leurs espérances que dans les promesses divines de l'Évangile. Si la législation ne restreignit pas leur liberté personnelle, celle-ci diminua en fait. Les propriétaires, aux domaines desquels ils étaient enchaînés, voulurent devenir leurs maîtres. Ils s'arrogèrent le droit de leur imposer la religion qu'ils professaient eux-mêmes, ils s'efforcèrent de les soumettre à leur justice particulière. Par un nivellement fatal, les colons furent presque assimilés aux esclaves employés à la culture. La civilisation romaine n'eut plus d'attrait pour ces serfs de la glèbe : ils se désaffectionnèrent d'un gouvernement qu'ils ne connaissaient plus guère que par la taxe de capitation. Les seigneurs furent souvent détestés.

Il y eut en Numidie, dans le cours du quatrième siècle, de fréquentes révoltes agraires. Les prolétaires des campagnes refusaient de payer leurs redevances, pillaient les châteaux, maltraitaient et humiliaient les maîtres. « Ils les forçaient, dit » saint Augustin, de descendre de leurs voitures, » s'y installaient et les faisaient courir devant

» eux ». A leur haine des grands ils joignaient un mysticisme sauvage. Ils prenaient le nom de *Saints* et ne songeaient qu'à hâter leur entrée dans le royaume de Dieu. Armés de bâtons, — car le Christ avait interdit à saint Pierre l'usage du glaive, — ils se jetaient au milieu des fêtes païennes et y portaient le trouble, pour se faire tuer. Ne voulant pas se pendre comme Judas, ils se donnaient la mort en courant vers des précipices.

Troubles religieux. — Le christianisme, qui fit la grandeur historique de l'Afrique romaine, contribua cependant à sa décadence matérielle.

Pendant l'époque des persécutions, l'Église détourna les fidèles du service militaire et des fonctions publiques, où il fallait sans cesse faire acte de paganisme. La prédication évangélique fut un ferment de discorde dans les familles et dans les cités. Les chrétiens refusèrent de témoigner leur soumission aux princes par la célébration du culte impérial, et ce fut pour cette raison, non pour leurs croyances ou leurs pratiques, que

ceux-ci leur firent la guerre. Elle ne fut pas, il faut le dire, aussi continue ni aussi cruelle qu'on le croit généralement. Avant l'année 258, aucun évêque des provinces africaines n'avait souffert le martyre. On ne compte guère pour cette contrée que cinq ou six persécutions, qui furent séparées par de longues périodes de tolérance ; seule, celle de Dioclétien fut véritablement très violente. Cependant ces brusques tempêtes troublèrent profondément le pays.

Constantin assura à l'Église une entière liberté de culte et la protection impériale. Mais l'édit de Milan ne marqua pas en Afrique la fin des luttes religieuses.

Luttes entre catholiques et donatistes. — Au cours de la dernière persécution, Dioclétien avait ordonné la destruction des livres sacrés. Beaucoup d'évêques avaient faibli en cette circonstance et remis les Écritures aux autorités. Les rigoristes les flétrirent du nom de *traditeurs*. Sur ces entrefaites, on élut évêque à Carthage un diacre appelé

Cécilien, auquel ses rivaux reprochèrent d'avoir empêché les chrétiens de visiter les martyrs prisonniers ; en outre, ils nièrent la légitimité de sa consécration, célébrée par Félix d'Abthugni, qu'ils accusaient de tradition. Nous ne savons pas trop pourquoi soixante-dix évêques numides prirent part à la dispute. Ils se réunirent en concile, déposèrent Cécilien et élurent un certain Majorin. Il y eut dès lors deux églises à Carthage, et bientôt le schisme se répandit à travers l'Afrique.

D'abord cette affaire ne fut guère qu'une querelle de prêtres, née d'intrigues fort obscures pour nous et sans doute assez louches. Le crime de tradition semble n'avoir été qu'un prétexte, invoqué par ceux qui prononcèrent la déchéance de Cécilien, car plusieurs de ces prélats numides furent accusés, peut-être avec raison, d'avoir, eux aussi, trahi leur devoir. Mais ce prétexte fut habilement choisi : il entraîna les intransigeants et les fanatiques, indignés de la lâcheté d'une partie du clergé.

Au début, il n'entrait pas dans la pensée des

mécontents de se soulever contre l'Empire romain, ni de fonder une Église séparée du reste de la catholicité : ils s'adressèrent eux-mêmes à Constantin et à deux conciles étrangers, leur demandant de juger le différend. Ils ne repoussaient aucune des doctrines orthodoxes, sauf sur la question du baptême, qu'ils voulaient imposer de nouveau aux hérétiques repentis : en cela ils se conformaient du reste à l'opinion soutenue avec ardeur par le grand saint africain, l'illustre Cyprien.

Ils s'appelèrent donatistes, du nom d'un de leurs chefs, Donat de Carthage. Ils furent surtout puissants en Numidie, où leur nombre dépassa même, pendant longtemps, celui des catholiques : Bagai et Thamugadi, au pied de l'Aurès, purent être regardées comme les citadelles du donatisme. Condamnés par les conciles de Rome et d'Arles, puis par Constantin, ils refusèrent de se soumettre. Ils constituèrent une Église particulière et devinrent les ennemis du pouvoir impérial, qui, à plusieurs reprises, les persécuta très durement.

L'histoire de l'Afrique au quatrième siècle est toute remplie par les mille épisodes de la lutte des catholiques et des donatistes : discussions de docteurs, où les arguments étaient trop souvent étayés sur des pièces fausses et où les textes sacrés se mêlaient aux injures, assommades dans les rues, sacs d'églises. Les plus exaltés parmi les dissidents en vinrent même à faire cause commune avec d'autres révoltés, qui, pour leur part, ne se souciaient guère de l'affaire de Cécilien et des traditeurs. Ils virent d'un œil favorable les désordres des prolétaires des campagnes, qu'ils appelèrent les combattants du Christ. Ils soutinrent Firmus et Gildon. L'acclamation *Deo laudes !* opposée à la devise catholique *Deo gratias !* devint un cri de guerre poussé à la fois par les puritains, par les Maures pillards et par les paysans anarchistes.

A la fin du quatrième siècle et au début du cinquième, saint Augustin fut, par l'autorité de son génie, le vrai chef de l'Église catholique africaine, Il se donna pour tâche de détruire le

donatisme, affaibli à cette époque par des querelles intérieures. Il écrivit contre les schismatiques de nombreux traités, dans lesquels il réfuta leurs accusations et montra leurs inconséquences ; il insista surtout sur l'accord des catholiques avec les autres Églises chrétiennes : là où était l'unité devait être aussi la vérité. Il invoqua l'appui du bras séculier, dont il avait d'abord désapprouvé l'intervention dans les affaires de foi. « Aimez les hommes, disait-il, tuez les erreurs » ; mais, pour tuer les erreurs, il crut que l'emploi de la contrainte était légitime. Des conciles, réunis tous les ans, réclamèrent et obtinrent de l'empereur Honorius des édits de persécution, assimilant les donatistes aux hérétiques.

En 411, après une grande conférence contradictoire où l'on épuisa toutes les chicanes, les dissidents furent solennellement condamnés. Il leur fut interdit de tenir des réunions religieuses, ils durent remettre leurs églises aux catholiques, d'énormes amendes et même la peine de l'exil furent édictées contre les récalcitrants. Ces mesu-

res rigoureuses eurent, du moins en apparence, le résultat qu'on en attendait. Parmi ceux qui ne voulurent pas céder, bien peu osèrent résister ouvertement, comme ce Gaudentius de Thamugadi, qui parla de se brûler avec les siens dans son église.

Cependant, les donatistes ne disparurent pas tout à fait, et, plus tard, ils profitèrent des époques de trouble pour relever la tête. On a trouvé récemment, à Alamiliaria (Bénian), en Maurétanie, sur la frontière même de l'Empire romain, une église qu'ils élevèrent, vers 435, auprès du tombeau d'une de leurs martyres. A la fin du sixième siècle, ils étaient encore assez nombreux et assez remuants en Numidie pour inquiéter le pape Grégoire le Grand.

Mais, en somme, l'unité chrétienne fut à peu près rétablie par la propagande de saint Augustin et par la sentence de 411. Il est vrai que ces luttes d'un siècle entre catholiques et dissidents avaient épuisé l'Afrique.

Destruction du paganisme. — Le paganisme ne succomba pas non plus sans résistance.

Il fut défendu par une partie de l'aristocratie, fidèle à des traditions de famille, par les municipalités, qui voyaient dans les évêques des rivaux, par les lettrés, qui voulaient maintenir la culture classique. En 360, l'empereur Julien rétablit officiellement les vieilles religions ; une inscription, trouvée en Numidie, glorifie en lui « le restaurateur de la liberté et des cultes romains ». Sous ses successeurs chrétiens, les provinces africaines furent quelquefois encore gouvernées par des païens fervents, appartenant à la plus haute noblesse de Rome. Publilius Cæionius Cæcina Albinus, qui administra la Numidie entre 364 et 367, restaura le Capitole de Timgad, le temple de Neptune à Lambèse et fit établir à Constantine une chapelle souterraine consacrée au dieu Mithra.

Mais entre 391 et 408, sous l'inspiration des conciles, les princes promulguèrent toute une série de lois sévères contre le paganisme. On détruisit les sanctuaires des campagnes ; les

temples des villes, épargnés comme œuvres d'art, furent affectés à d'autres usages : quelques-uns devinrent des églises. Les statues des divinités furent brisées, reléguées dans des oubliettes ou portées dans des lieux profanes : à Cæsarea, on les fit servir à la décoration des thermes. Parfois, les païens les enfouissaient dans des cachettes, en attendant des temps meilleurs. En quelques lieux, ils osèrent protester d'une manière plus sérieuse contre les édits impériaux. A Calama, des fanatiques brûlèrent l'église, tuèrent un prêtre et cherchèrent l'évêque pour l'assassiner.

Cependant saint Augustin combattait l'idolâtrie avec la même ardeur que le donatisme. Il écrivait la *Cité de Dieu* pour montrer que la religion chrétienne n'était pas responsable des malheurs qui frappaient alors le monde romain. Il constatait avec joie la décadence du paganisme : « Que nos » ennemis, disait-il, se moquent de notre ignorance » et de notre folie, qu'ils vantent leur doctrine » et leur sagesse ! Ce que je sais bien, c'est que » nos railleurs sont moins nombreux cette année

» que l'année dernière ». Les conversions se faisaient en foule. A Sétif, deux mille personnes reçurent en même temps le baptême, après un tremblement de terre dans lequel elles virent un avertissement de Dieu. En 423, un édit déclarait, sans doute avec quelque exagération, qu'il n'y avait plus de païens. L'Évangile commençait même à franchir les frontières et à se répandre parmi les tribus des steppes et du Sahara.

Ce fut au prix de ces longs combats que l'orthodoxie triompha du schisme et la foi chrétienne du paganisme.

Puissance et faiblesse de l'Église et de l'aristocratie. — A la veille de l'invasion vandale, l'Église catholique possédait une immense autorité en Afrique. Elle formait un véritable État, dont tous les rouages fonctionnaient d'une manière régulière. Dans son diocèse, l'évêque était le maître absolu de ses clercs. Ceux-ci ne pouvaient faire appel de sa juridiction que s'il y consentait. Les prélats de chaque province religieuse tenaient des conciles

périodiques, que présidait le primat (en Numidie et dans les Maurétanies, c'était le doyen des évêques) ; ces assemblées discutaient les questions de liturgie et de discipline ecclésiastique ; elles jugeaient les causes portées devant elles ; à elles seules appartenait le droit de déposer les évêques. Les affaires les plus importantes étaient réservées aux conciles généraux, qui se réunissaient le plus souvent à Carthage, et qui furent annuels à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième.

L'Église d'Afrique était ainsi douée d'une organisation complète, lui assurant une parfaite unité, qui manquait à l'Église de Gaule.

Elle témoignait au pape un profond respect, elle célébrait avec ferveur le culte des deux grands apôtres romains, saint Pierre et saint Paul. Mais elle ne reconnaissait pas l'autorité pontificale en matière de juridiction et de discipline.

Elle était attachée à l'Empire, qui, aux yeux de saint Augustin, avait été l'instrument de la Providence pour réunir les peuples et faciliter la

propagation de l'Évangile ; elle proclamait l'origine divine du pouvoir des princes. Mais elle revendiquait le droit de leur donner des conseils et même de prêcher la désobéissance à leurs ordres s'ils lui paraissaient injustes ou impies. L'empereur n'intervenait pas dans l'élection des évêques, il ne pouvait pas prononcer leur déchéance ; ses fonctionnaires ne pénétraient pas dans les conciles.

Les clercs étaient dispensés des charges municipales ; les terres ecclésiastiques, dont le nombre s'accroissait sans cesse par les dons des fidèles, ne dépendaient point des communes. Les édifices sacrés étaient des lieux d'asile inviolables ; les affranchissements d'esclaves qu'on y accomplissait avaient la même valeur légale que ceux auquels les magistrats présidaient. Dans leurs différends, beaucoup de laïques préféraient à la justice civile l'arbitrage de l'évêque.

L'Église s'attachait les humbles par ses bienfaits. Tout en regardant l'esclavage comme légitime, elle s'efforçait de l'adoucir. Tandis que, jadis, les

sommes honoraires et les dons versés aux caisses communales servaient à des dépenses de luxe, elle fondait des institutions charitables et consacrait une partie de ses ressources à des aumônes. Elle rappelait aux riches que leur superflu est le nécessaire des pauvres. En face des municipalités mourantes, l'évêque apparaissait comme le véritable patron et le chef du peuple.

C'était donc sur l'aristocratie et sur l'Église que la civilisation romaine reposait en Afrique, au début du cinquième siècle. Elles étaient les seules parties à peu près saines d'un corps affaibli et malade.

Mais elles ne disposaient pas des forces matérielles dont elles auraient eu besoin pour se défendre. Les nobles étaient en général exclus des commandements; ils n'avaient pas le droit d'entretenir sur leurs domaines des gens armés, sauf pour les besoins de la police. Les clercs restaient naturellement étrangers aux choses militaires et ils ne poussaient guère les laïques au métier des armes.

Après la disparition des troupes impériales, les envahisseurs vandales ne rencontrèrent plus aucun obstacle.

CHAPITRE VIII

Domination des Vandales et des Byzantins

La conquête vandale. — Lorsque les Vandales débarquèrent, l'Afrique, malgré sa décadence, était encore la plus prospère ou plutôt la moins éprouvée des contrées du monde romain. Un prince l'appelait « la meilleure partie de son empire »; un écrivain chrétien, « l'âme de l'État »; un autre, « l'ornement de toute la terre, *speciositatem totius terræ* ».

Les Germains que commandait Genséric la ravagèrent. Puis, ils s'établirent dans le pays. Ils occupèrent d'abord les Maurétanies et une partie de la Numidie ; un traité leur assura la possession de ces territoires pour trente ans, contre un tribut et un serment de fidélité prêté

par leur souverain : l'empereur n'avait donc pas encore renoncé à ses droits. Quelques années après, ils prirent en échange la Tunisie et l'est de l'Algérie. Enfin, en 455, Genséric étendit sa domination sur toute l'Afrique septentrionale.

Dès lors, les monarques vandales se regardèrent comme les seuls maîtres de cette contrée. Ils n'acceptèrent pas, à l'exemple d'autres rois barbares, certains titres honorifiques qui auraient pu les faire prendre pour des fonctionnaires impériaux. Ils mirent leur image sur leurs monnaies et ils comptèrent le temps par leurs années de règne. Ils parlèrent des provinces « qui leur avaient été concédées par Dieu ». Gélimer écrivait à Justinien, qui prétendait lui donner des ordres : « Celui-là agit sagement comme prince, qui, livré » tout entier à l'administration de son royaume, » ne porte pas ses regards au dehors et ne cherche » pas à se mêler des affaires des autres États. » Un évêque, qui demandait à Hunéric de convoquer à un concile africain les prélats du monde entier, reçut du roi cette réponse : « Je le veux

» bien, si tu soumets l'univers à ma domination.»

Gouvernement des Vandales. — Ces Germains étaient peu nombreux : lors de l'invasion, il n'y avait parmi eux que cinquante mille guerriers ; un siècle plus tard, on en comptait quatre-vingt mille à peine. Après la prise de Carthage, en 439, ils vécurent sur les terres qu'ils s'étaient partagées en Tunisie ; ils ne formèrent pas de groupes compacts dans les Maurétanies et en Numidie, où ils n'entretinrent que quelques garnisons.

Ces provinces gardèrent leur ancienne organisation, leurs gouverneurs, leur régime municipal, leurs lois civiles. Elles ne reçurent que par intervalles la visite de comtes germains, chargés de missions politiques ou militaires. Les chefs indigènes continuèrent à faire acte de vasselage et à fournir des contingents. Les anciens domaines impériaux, devenus propriétés royales, furent, comme par le passé, administrés par des inten-

dants et exploités par des fermiers. La condition des cultivateurs ne devint ni meilleure ni pire ; le poids des impôts ne s'aggrava pas.

Persécutions contre l'aristocratie et l'Église catholique. — Mais l'aristocratie romaine et l'Église furent traitées en ennemies.

Les nobles regrettaient le temps où ils tenaient le premier rang dans l'État et dans la société ; ils étaient humiliés par l'insolence de leurs nouveaux maîtres. Dans le nord de la Tunisie, ils avaient perdu leurs propriétés, données aux Vandales ; les uns avaient dû fuir, les autres étaient devenus de simples colons. Ailleurs, un certain nombre de domaines privés avaient été confisqués par les rois ou transformés en apanages princiers.

Les clercs catholiques haïssaient les Germains, qui professaient les doctrines hérétiques d'Arius et qui célébraient le culte divin en langue gothique ; ils tournaient leurs regards vers le pape ou vers l'empereur de Constantinople et

entretenaient des relations suspectes avec les Églises étrangères.

Par fanatisme et par défiance, les Vandales leur firent la guerre. Beaucoup d'évêques furent chassés de leurs sièges. Ils se réfugièrent à Rome, en Campanie, en Ligurie, en Sicile et même en Orient. Ils emportèrent souvent avec eux les ossements de leurs saints les plus vénérés et ils introduisirent dans certaines régions des usages de la liturgie africaine. On a gardé à Rome le souvenir d'un de ces exilés, Optat de Vescera (Biskra), qui fut enseveli dans une catacombe auprès du tombeau d'un pape.

En 484, éclata une persécution générale. Les édifices religieux furent fermés ou livrés au culte arien, les biens ecclésiastiques donnés au clergé vandale, la plupart des évêques relégués dans des tribus maures ou déportés en Corse : Hunéric appliquait aux chrétiens orthodoxes les lois que ceux-ci avaient obtenues des empereurs contre les donatistes. Ces ordres rencontrèrent en quelques lieux une vive résistance : à Tipasa,

la population tout entière refusa de reconnaître l'évêque arien qu'on voulait lui imposer et s'embarqua pour l'Espagne. Les catholiques d'Afrique durent attendre près de douze ans avant d'obtenir l'autorisation de rentrer dans leurs églises.

Révoltes des indigènes. — Genséric avait cherché à s'assurer la fidélité des Berbères en les associant à ses pillages. Ils accompagnèrent les Vandales dans leurs courses à travers la Méditerranée et ils eurent leur part de butin lors du sac de Rome, en 455.

Plus tard, l'autorité des rois s'étant affaiblie et les expéditions maritimes ayant pris fin, ils se tournèrent contre les provinces africaines, qui leur offraient une proie plus facile à saisir. Les Germains avaient, en effet, négligé de maintenir l'organisation militaire qui couvrait autrefois les frontières ; craignant des débarquements de troupes impériales ou des révoltes des provinciaux, ils avaient renversé les remparts de presque toutes les villes romaines.

Les indigènes purent donc s'emparer facilement d'une grande partie des Maurétanies. Les montagnards de l'Aurès descendirent dans les plaines de la Numidie et détruisirent les belles cités qui, sous la protection de la légion *III Augusta*, avait été jadis si florissantes, Theveste, Bagai, Thamugadi, Lambèse. Ils s'avancèrent jusqu'à quelques lieues de Constantine. Les Vandales, cantonnés en Tunisie, ne semblent pas s'être opposés à ces invasions et à ces conquêtes ; ils étaient amollis par le climat et par l'oisiveté ; d'ailleurs, ils ne se souciaient guère des maux d'une population qui les détestait. Il est probable que les Berbères les auraient balayés eux-mêmes, si les Grecs ne s'étaient pas chargés de ce soin.

La conquête byzantine. — Par une rapide campagne, Bélisaire établit en Afrique l'autorité de l'empereur de Constantinople, héritier légitime des anciens Augustes.

Cependant les Byzantins ne recouvrèrent pas toute l'Algérie romaine. D'abord, ils se conten-

tèrent de protéger le pays de Constantine, la vallée de la Seybouse et le cours supérieur de la Medjerda, en constituant une ligne de forteresses qui s'appuyaient sur les deux grandes places de Constantine et de Guelma. Puis, en 539, ils conquirent l'Aurès, le Hodna et le pays de Sétif. Mais l'Aurès paraît avoir été bientôt abandonné et, au nord de ce massif, on créa une puissante barrière défensive. De là, la frontière se dirigeait à l'Ouest, vers le Hodna ; elle passait par Thubunæ (Tobna) et Justiniana Zabi (près de M'sila). Elle remontait ensuite vers le Nord, pour couvrir Sétif.

Le reste de l'Algérie demeura entre les mains des indigènes, auxquels on enleva seulement un certain nombre de ports, entre autres Rusguniæ, Tipasa, Cæsarea, Cartennæ. Ces villes, que l'on ne pouvait atteindre que par mer, formèrent d'abord une province, appelée assez pompeusement la Maurétanie Seconde ; plus tard, elles furent rattachées à la Maurétanie de Sétif. Elles étaient étroitement cernées par les barbares et

vivaient assez, misérablement : dans plusieurs d'entre elles, on voit encore les vestiges d'une enceinte byzantine, qui est beaucoup moins étendue que l'ancienne enceinte romaine.

Mesures de défense prises par les Byzantins. — Les Grecs s'efforcèrent du moins de rendre la sécurité à la contrée qu'ils occupèrent réellement. Le long de leurs frontières, sur toutes les routes qui pouvaient livrer passage aux envahisseurs, ils construisirent des forteresses plus ou moins vastes, reliées par des fortins. A l'intérieur du pays, les grandes villes furent entourées de murs ou protégées par des citadelles et les principaux points stratégiques gardés par des forts.

Cette œuvre immense fut accomplie en quelques années par les soins de l'autorité impériale. On employa tous les matériaux qui tombèrent sous la main ; dans les édifices que les indigènes révoltés avaient incendiés, on prit des colonnes, des corniches, des frontons, des soffites richement sculptés ; sur les places, on recueillit les bases

qui avaient autrefois porté des statues ; on alla chercher dans les cimetières les cippes, les autels qui surmontaient les tombes. On éleva ainsi, avec une hâte fiévreuse, des murailles dont l'épaisseur atteignait parfois trois mètres et qui portaient à une dizaine de mètres du sol une courtine crénelée, interrompue par des tours à deux ou trois étages.

Les remparts de Sétif, de Guelma, de Timgad, de Tébessa, de Ksar-Sbéhi, de Madaure et de bien d'autres lieux attestent l'activité prodigieuse de l'eunuque Solomon, qui fit exécuter tous ces travaux au nom de Justinien. La ville arabe de Mila s'abrite encore derrière une enceinte bâtie par les Grecs ; les citadelles françaises de Guelma et de Sétif sont d'anciennes citadelles byzantines, réparées et remaniées ; pour mettre Tébessa en état de défense, nos ingénieurs militaires n'ont eu qu'à restaurer les murs de Solomon.

Justinien rétablit l'organisation de ces soldats-colons, auxquels on concédait des terres le long des frontières, à charge de les défendre. Une habile diplomatie s'efforça de contenir les tribus,

en achetant leurs chefs, en leur accordant des pensions annuelles et des titres honorifiques qui flattaient leur amour-propre. On sema la division parmi ces princes et on se servit de l'influence que, souvent, le clergé chrétien exerçait sur eux. Ils devaient livrer des otages qui répondaient de leur fidélité ; les généraux les surveillaient de près, punissant les fautes par la suppression des subsides et par des razzias.

Malgré tout, la paix ne fut pas complètement assurée. Plus d'une fois, les barbares passèrent entre les forteresses et dévastèrent les campagnes. Les paysans menacés construisirent, au milieu de tous les villages, des fortins dans lesquels ils s'enfermaient à la première alerte ; comme bien des siècles auparavant, des enceintes, placées sur des escarpements, servirent de refuges, en cas d'invasion, aux populations des vallées qu'elles dominaient.

Il est certain, cependant, que les Byzantins ont eu l'honneur de sauver, dans une partie de l'Afrique septentrionale, ce que les Vandales et les

indigènes avaient laissé subsister de la civilisation romaine. Pendant plus d'un siècle, ils retardèrent la catastrophe imminente.

L'administration byzantine. Puissance de l'Église. — On connaît très mal l'histoire de leur domination. Quelques textes législatifs mentionnent des colons et des serfs ruraux, vivant sur des domaines. Nous ignorons si l'aristocratie foncière, fort éprouvée à l'époque vandale, ressaisit alors la puissance qu'elle possédait sous le Bas-Empire : cela est peu vraisemblable.

Quant à l'Église, elle recouvra tous ses biens et en acquit de nouveaux. Justinien lui reconnut officiellement un droit de contrôle sur la gestion des cités et le gouvernement des provinces. Mais elle ne se contenta pas de surveiller les fonctionnaires : elle leur donna des ordres. Elle intervint dans toutes les affaires, politiques, financières, administratives, militaires même : car nous voyons des évêques et des prêtres s'occuper à cette époque d'élever des ouvrages de défense. Le

pape à l'obédience duquel elle se rattacha plus étroitement qu'autrefois, adressa ses instructions aux généraux et aux gouverneurs.

Les campagnes étaient encore assez peuplées et souvent cultivées avec soin. Cependant les paysans n'avaient pas vu leur condition sociale s'améliorer. A l'exception des forteresses, vraiment imposantes, les ruines de l'époque byzantine qui subsistent en Numidie témoignent d'une véritable misère. Les seuls édifices publics sont des églises, faites avec des matériaux disparates, décorées sans luxe et sans goût. Les inscriptions deviennent très rares : un morne silence semble peser sur le pays. Les impôts, fort lourds, sont encore rendus plus odieux par les exactions de ceux qui les recueillent ; les gens de guerre, auxquels on néglige souvent de payer leur solde, essaient de se dédommager sur la population, se montrent indisciplinés et se battent sans ardeur. Les fonctionnaires obéissent peu à l'empereur, leurs attributions respectives sont mal fixées, leur autorité est presque annulée par le clergé.

Les états indigènes au temps de la domination byzantine. — En dehors de l'Afrique byzantine, de grandes principautés s'étaient formées parmi les Berbères. L'une d'elles a laissé, non loin de Tiaret, des souvenirs durables de sa puissance. Ce sont des monuments pyramidaux, au nombre de treize, mausolées d'une dynastie indigène : le plus vaste de ces Djedar (tel est le nom arabe qu'on leur donne aujourd'hui) ne mesure pas moins de quarante-cinq mètres de hauteur.

Le christianisme se maintenait dans ces royaumes et y faisait même des progrès ; grâce à son influence et au prestige de l'empire grec, la civilisation antique ne s'en était pas encore complètement retirée. On a trouvé en divers lieux de la province d'Oran, surtout à Lamoricière et à Tlemcen, des tombes du sixième et du septième siècle, portant des épitaphes latines. Les morts enterrés sous les Djedar étaient chrétiens : une croix surmonte la porte d'un des caveaux et, sur une fresque, apparaît l'image d'un évêque, dont la tête est entourée d'un nimbe. Ces mausolées

furent construits par des ouvriers byzantins et romains, comme l'indiquent les marques désignant les divers chantiers dans lesquels on avait taillé les pierres. Une façade offre quelques vestiges d'une dédicace, rédigée en latin et en grec, où, d'après une tradition arabe, se lisait le nom du général Solomon.

Les rois qui élevèrent les Djedar paraissent donc avoir accepté, dans une certaine mesure, la suprématie morale, peut-être même la suzeraineté politique des Byzantins. Dans quelques villes, des groupes de Romains ou d'Africains romanisés conservèrent, semble-t-il, un reste d'autonomie. Un prince, appelé Masuna, prit le titre de roi des tribus maures et des Romains, *rex gentium Maurorum et Romanorum*.

L'invasion arabe. — Tel était l'état de l'Algérie quand les Arabes pénétrèrent dans le Maghreb, en 647. Pendant une période de trente-six ans, ils envahirent plusieurs fois la Tunisie et montrèrent leur volonté de s'y établir définitivement

en fondant Kairouan. Peut-être, dès cette époque, firent-ils quelques apparitions en Algérie.

Mais ce fut seulement en 683 qu'une grande armée, commandée par Sidi Okba, en entreprit la conquête. Elle s'avança jusqu'à l'Atlantique, culbutant les Berbères qui lui livrèrent bataille, passant à côté des citadelles dans lesquelles les soldats grecs s'étaient réfugiés. Les Africains, il est vrai, ne se soumirent pas encore. Tandis qu'il rentrait à Kairouan, Sidi Okba fut surpris près de Biskra et périt avec tous ses compagnons.

Quelques années plus tard, son successeur Hassan subit une terrible défaite au nord de l'Aurès et dut s'enfuir. On a raconté que, pour enlever toute ressource aux Arabes, la Kahena, reine berbère, fit ravager les jardins et les campagnes, couper les oliviers, détruire les villages, depuis Tripoli jusqu'à Tanger. Cependant, peu de temps après, Hassan revint et, cette fois, il fut vainqueur.

L'autorité des khalifes s'étendit désormais sur tout le Maghreb. Les troupes byzantines avaient

capitulé dans leurs forteresses ou repassé la mer. Quant aux Berbères, les conquérants affaiblirent leur désir de résistance en les lançant au pillage de l'Espagne et en traitant leurs chefs avec honneur.

Disparition du christianisme et de la civilisation latine. — Les chrétiens furent d'abord laissés libres de garder leur foi ; puis, à partir de l'année 717, ils durent se convertir à l'islamisme ou émigrer. L'historien Ibn Khaldoun nous dit que certaines tribus apostasièrent jusqu'à douze fois ; néanmoins, presque toutes se résignèrent enfin à accepter le Coran. Les prêtres et les évêques, seuls défenseurs de la civilisation latine, disparurent à peu près partout.

La langue arabe commença à se répandre ; il est possible que beaucoup d'Africains l'aient adoptée sans peine parce qu'ils comprenaient encore le punique, idiome sémitique assez semblable. Il ne resta dans les dialectes berbères que quelques mots latins.

Aujourd'hui encore, les habitants de Tébessa, les paysans de quelques cantons de l'Aurès et de la grande Kabylie prétendent descendre des Romains. Dans les communes kabyles, un mot grec, *kanoun*, désigne les règlements municipaux. On a conservé dans divers pays l'usage du calendrier julien et on y célèbre plusieurs fêtes d'origine antique ou chrétienne. Les indigènes ont des charrues, des meules, des pressoirs semblables à ceux dont leurs ancêtres se servaient dans les premiers siècles de notre ère. Quelques vieilles mosquées ont été peut-être élevées en Afrique sur le plan des églises byzantines. La décoration chrétienne, avec ses rosaces, ses entrelacs, ses combinaisons de losanges, de triangles, de chevrons, de motifs végétaux stylisés, s'est maintenue dans l'art berbère : on la retrouve sur des monuments bâtis au moyen-âge dans une oasis voisine d'Ouargla, et sur les plaques en bois que les Kabyles sculptent de nos jours.

Ce sont là quelques misérables épaves d'un grand naufrage. En réalité, la civilisation antique,

déjà frappée par les indigènes et par les Vandales, périt dans l'Afrique septentrionale lors de l'invasion arabe.

Cette contrée, que l'Orient et l'Occident s'étaient si longtemps disputée, qu'ils avaient tour à tour marquée profondément de leur empreinte, où ils s'étaient mêlés pour former le christianisme latin, appartint désormais tout entière à l'Orient; l'unité méditerranéenne cessa d'exister. Dans les temps troublés qui suivirent la conquête musulmane, les Berbères purent refuser le paiement des impôts aux gouverneurs arabes, combattre à la fois pour leur indépendance et pour leurs doctrines hérétiques, chasser enfin les représentants du khalife ; ils purent fonder des empires qui s'étendirent jusqu'en Égypte et jusqu'au cœur de l'Espagne. Mais ils ne se séparèrent pas du monde de l'Islam pour rentrer dans le monde latin. De fausses généalogies rattachèrent leurs principales tribus à la race du Prophète ; leurs théologiens, leurs jurisconsultes, leurs historiens écrivirent dans la langue du Coran, et leurs souverains firent

construire des édifices de style musulman. Des civilisations romaine et byzantine, il n'était guère resté que des ruines immenses et le souvenir de la puissance des *Roumis*.

Conclusion. — Nous ne mettrons pas en balance l'œuvre des Romains dans le nord de l'Afrique et celle des Français, pour adresser à ceux-ci des éloges ou des blâmes. Cette comparaison, que l'on a faite si souvent, pèche par la base. Les conditions dans lesquelles se sont accomplies les deux conquêtes ont été, en effet, très différentes.

Tandis qu'en 1830 l'Algérie était une contrée barbare, les Romains y trouvèrent des villes prospères et beaucoup de terres cultivées. Ils eurent à développer un corps déjà vigoureux, et non pas à ressusciter un cadavre. Ils ne se heurtèrent ni à des haines nationales, ni à des haines religieuses. Pour affermir leur domination, pour répandre leurs mœurs et leur langue, il ne leur fut pas nécessaire de couvrir le pays de colons ; un grand

nombre d'Africains acceptèrent sincèrement la civilisation qu'ils leur apportaient.

Il est vrai que beaucoup d'autres préférèrent garder les coutumes primitives de leurs ancêtres. Rome et Byzance, son héritière, eurent le tort de ne pas essayer de modifier leurs sentiments : c'eût été pour elles un gage de sécurité. Elles eurent surtout le tort de ne pas établir en Afrique une organisation militaire capable de décourager à jamais les pillards berbères et de barrer la route aux envahisseurs, Vandales et Arabes.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-propos..... 7

CHAPITRE PREMIER

Les premiers habitants de l'Algérie

Civilisation de la pierre. — Sépultures indigènes. — Refuges. — Vie des indigènes. — Art. Écriture. — Croyances et pratiques religieuses. — Parentés et rapports des indigènes primitifs de l'Algérie avec d'autres peuples..... 9

CHAPITRE II

Les Phéniciens et la civilisation punique en Algérie

Premiers établissements phéniciens en Algérie. — Domination de Carthage dans la Méditerranée occidentale. — Rapports de Carthage avec les indigènes. — Diffusion de la civilisation punique chez les indigènes. — Influences grecques..... 23

CHAPITRE III

Les grands royaumes indigènes

PAGES

Formation de grands royaumes indigènes. — Progrès de la civilisation dans ces royaumes. — Rome et les rois indigènes. — Jugurtha. — Juba Ier. — Juba II et Ptolémée..... 35

CHAPITRE IV

Le gouvernement romain en Algérie

Les frontières romaines en Algérie. — L'armée d'occupation. — Petit nombre des immigrants romains. — Autonomie des communes. — Administration des tribus indigènes et des grands domaines. — Intervention du pouvoir central..... 45

CHAPITRE V

Prospérité de l'Algérie sous la domination romaine

Fondation de villes romaines. — La paix romaine. — Prospérité agricole de l'Algérie sous l'Empire romain. — Travaux hydrauliques. — Variété des cultures. — Élevage. — Les habitants et leurs mœurs. — Apogée de l'Afrique romaine sous la dynastie des Sévères..... 59

CHAPITRE VI

Diffusion de la civilisation romaine en Algérie

La domination romaine est acceptée par beaucoup d'Africains. — Le gouvernement impérial favorise

Pages

la diffusion des mœurs romaines. — Un grand nombre d'indigènes deviennent romains. — Diffusion de la langue latine. — Fondation d'écoles. — Littérateurs latins nés en Numidie et en Maurétanie. — L'art hellénistique en Afrique sous la domination romaine. — Les anciens dieux se romanisent ; les cultes romains se répandent. — Services rendus par les Africains à l'Empire romain. — Part des Africains dans la formation du christianisme latin. — Saint Augustin..... 75

CHAPITRE VII

Décadence de la puissance romaine en Algérie

Indifférence d'une partie des indigènes pour la civilisation romaine. — Affaiblissement de l'autorité impériale. — Révolte des indigènes. — Vices de l'organisation militaire. — Décadence du régime municipal. — Condition malheureuse des cultivateurs. — Troubles religieux. — Luttes entre catholiques et donatistes. — Destruction du paganisme. — Puissance et faiblesse de l'Église et de l'aristocratie..... 93

CHAPITRE VIII

Domination des Vandales et des Byzantins

La conquête vandale. — Gouvernement des Vandales. — Persécutions contre l'aristocratie et l'Église catholique. — Révoltes des indigènes. — La conquête byzantine. — Mesures de défense

Pages

prises par les Byzantins. — L'administration byzantine. Puissance de l'Église. — Les états indigènes au temps de la domination byzantine. — L'invasion arabe. — Disparition du christianisme et de la civilisation latine. — Conclusion... 125

ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

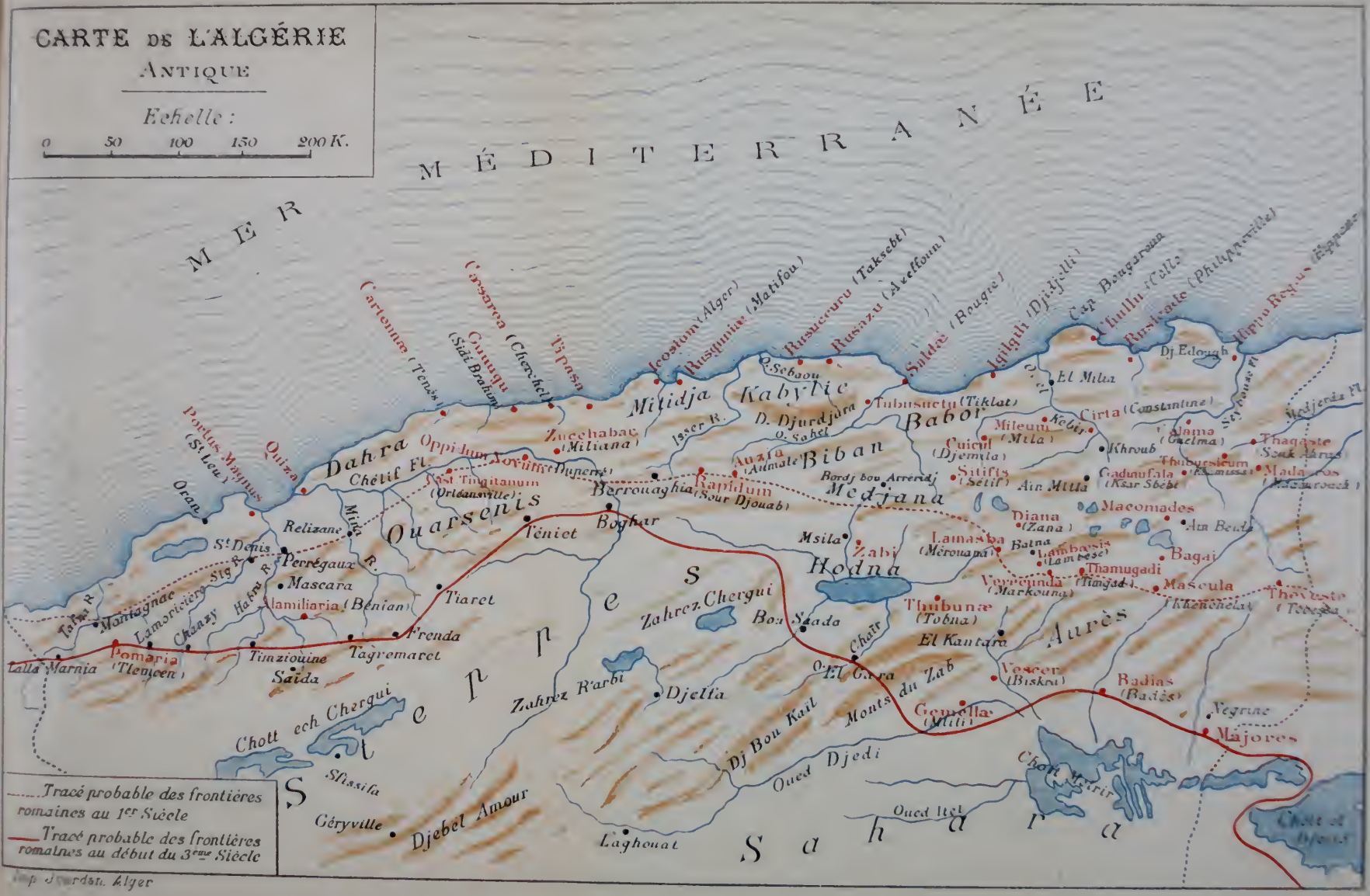
CARTE DE L'ALGÉRIE
ANTIQUE
Echelle :
0 50 100 150 200 K.
MÉDITERRANÉE
MER
Portus Magnus (St Leu)
Quiza
Oran
Dahra
Chélif Fl.
Carthenna (Tenès)
Caesarea (Cherchell)
Tipasa
Icosium (Alger)
Rusguniae (Matifou)
Rusucurru (Taksebt)
Rusazu (Azeffoun)
Saldae (Bougie)
Igilgili (Djidjelli)
Cap Bougaroun
Thullu (Collo)
Rusicade (Philippeville)
Hippo Regius (Bône)
Mitidja
Kabylie
D. Djurdjura
Babor
Biban
Medjana
Hodna
Zabi
Aurès
Ouarsenis
Zahrez Chergui
Zahrez R'arbi
Chott ech Chergui
Chott Melrir
Oued Djedi
Oued Itel
Sahara
Zucchabar (Miliana)
Oppidum Novum (Orléansville)
Cast. Tingitanum
Berrouaghia
Rapidum (Sour Djouab)
Boghar
Téniet
Relizane
Mina R.
St Denis
Perrégaux
Mascara
Tiaret
Frenda
Tagremaret
Tiaret R.
Mamagnae
Lamoricière
Chanzy
Habra R.
Sig R.
Pomaria (Tlemcen)
Lalla Marnia
Tinziouine
Saida
Sfissifa
Géryville
Djebel Amour
Laghouat
Djelfa
Dj Bou Kail
Monts du Zab
Bou Saada
Chair
O. El Ghar
El Kantara
Thubunae (Tobna)
Vescera (Biskra)
Badias (Badès)
Gemellae (Mili)
Lambaesis (Lambèse)
Lamasba (Merouana)
Batna
Thamugadi (Timgad)
Verecunda (Markouna)
Mascula (Khenchela)
Theveste (Tebessa)
Bagai
Macomades
Ain Beida
Diana (Zana)
Msila
Sitifis (Setif)
Ain Mlila
Auzia (Aumale)
Bord bou Arreridj
Tubusuctu (Tiklat)
Kebir R.
Mileum (Mila)
Cuicul (Djemila)
Cirta (Constantine)
Khroub
Gadaufala (Ksar Sbéhi)
Calama (Guelma)
Thagaste (Souk Ahras)
Thubursicum (Khamissa)
Madaurus (M'daourouch)
Djidjelli
El Milia
Dj Edough
Oued Kebir
Medjerda Fl.
Majores
Vegrae
Badias
Tabarca
Bône
Tunis
Algérie
Tripolitaine
Tracé probable des frontières romaines au 1er Siècle
Tracé probable des frontières romaines au début du 3ème Siècle

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq cents, plus deux cents pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa
Date due
For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of two cents for each additional day.

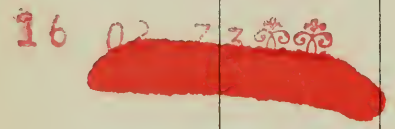

Bound By
Re
Industries

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Libr
University c
Date Du

MAR 28 '76
OCT 14 '83
OCT 06 '83
05 AOUT 1994
AVR
APR 15 2008

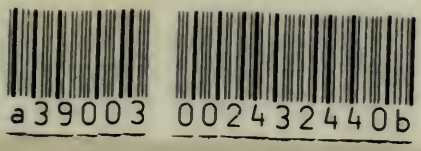
a39003 002432440b

CE DT C288
.G84 1903
CCC GSELL, STEPH ALGERIE DANS
ACC# 1085397